

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 520

10 mars 2010

SOMMAIRE

Acqua Marcia Overseas S.A.	24920	Lion/Katsu Investments S.à r.l.	24940
ACTHOM Luxembourg	24953	Ma Boutique Lux s.à r.l.	24940
Alexandros S.à r.l.	24917	Mariko S.A.	24947
Alfa Finance Holdings S.A.	24930	Matrix EPH S. à r.l.	24914
AMPHINICY Luxembourg S.à r.l.	24947	Mecattech S.A.	24920
Australian Energy Luxembourg S.A.	24917	Moka Investments S.à r.l.	24929
Australian Mining Finance Luxembourg S.A.	24917	Oeko-Fonds	24918
Barclays Themis Investments S.à r.l.	24954	Öko-Fonds	24918
Confy Investments	24918	Paul Wirtz S.à r.l.	24954
Connaught Luxembourg S.à r.l.	24951	Pharmaphyt, s.à r.l.	24941
Conseils Participations Finance S.A.	24941	Pienz Participations S.à r.l.	24914
Darecko S.A.	24921	Praja Holding S.A.	24948
Elvas S.A.	24929	ProLogis Czech Republic S.à r.l.	24947
European Retail Venture II S.A.	24941	ProLogis France XIII S.à r.l.	24947
Finlynx S.A.	24934	Snow Peak S. à r.l.	24941
FLE SICAV-FIS	24949	Sozacom Luxembourg S.A.	24951
Genossenschaft Gewerkschaftsheim Rümelingen	24933	SOZACOM Luxembourg Spf S.A.	24951
Genossenschaft Gewerkschaftsheim Rümelingen	24934	STAEDEL HANSEATIC Luxembourg S.A.	24960
Genossenschaft Gewerkschaftsheim Rümelingen	24933	Staedel Hanseatic S.A.	24960
Genossenschaft Gewerkschaftsheim Rümelingen	24933	Taqui Investments	24930
Genossenschaft Gewerkschaftsheim Rümelingen	24934	Teha Investments S.à r.l.	24921
Glenmoore S.à r.l.	24960	TG Leasing (Lux) S.à r.l.	24920
Hammes & Kramp Gartengestaltung G.m.b.H.	24954	Valhalla Real Estate Private Equity S.à r.l.	24941
Highland Ent VII - PRI (2) S.à r.l.	24954	Vivace S.A.H.	24920
		Vivace S.A.H.	24920
		Westcoast S.A.	24930
		WPP Luxembourg Gamma Sàrl	24934

Pienz Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 148.427.

—
Cession de parts

La soussignée, la société MULLERBACH INC, société de droit de Belize, ayant son siège social 1934 Driftwood Bay à Belize City (Belize), inscrite au Registrar of International Business Companies sous le Numéro 63,417

transfère à

la société G & A Advisory Services Ltd, ayant son siège social "C" Ivy Mansions, Triq il-Qasam, Swieqi. SWQ 3025 Malta - Registration Number C 37452

le nombre de 125 parts sociales de la S.à r.l. PIENZ PARTICIPATIONS, avec siège social 47 boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg, numéro R.C.S. Luxembourg B.148427 au capital de 12.500 EUR.

Le soussigné, Peter GRIFFITHS, agissant en sa qualité de gérant de la société Pienz Participations Sàrl, déclare accepter la présente cession de parts au nom et pour le compte de la société Pienz Participations Sàrl.

Fait à Luxembourg, le 29 janvier 2010.

MULLERBACH INC / G & A Advisory Services Ltd / Peter GRIFFITHS

Le vendeur / L'acheteur / Gérant

Signature / Signature / Signature

Référence de publication: 2010022584/21.

(100018283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

Matrix EPH S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 952.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 117.647.

B In the year two thousand and nine, on the thirtieth day of December.

Before us Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- Matrix EPH LLC, a limited liability company formed under the Delaware Limited Liability Company Act in the United States of America having its registered office in the state of Delaware at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, in the City of Wilmington, County of New Castle.

hereby represented by Mr. Wayne. FITZGERALD, private employee, with professional address at 291, route d'Arlon, L-1150, Luxembourg, by virtue of a proxy established on December 2009.

The said proxy after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated herein above, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party declares being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name "Matrix EPH S.à r.l.", registered with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg) under number B 117647, having its registered office at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, incorporated by deed of notary Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on 13 June 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 12 September 2006 under number C 1700 page 81579, (hereinafter referred to as the "Company"). The Company's articles of incorporation (the "Articles") have been amended for the last time pursuant to a deed of notary Henri Hellinckx, residing in Luxembourg on 13 July 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 8 October 2007 under number C 2237 page 107372. The share capital of the Company is currently set at Nine Hundred Fifty Two Thousand Four Hundred Seventy Five Euros (EUR 952,475) divided in Thirty Eight Thousand Ninety Nine (38,099) shares (parts sociales) with a par value of Twenty-Five Euros (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

The appearing party, duly represented as stated herein above, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken, has decided to vote on all items of the following agenda:

(a) Decision to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of twenty-five Euros (EUR 25), so as to bring the Company's share capital from its current amount of nine hundred fifty-two thousand four hundred seventy-five Euros (EUR 952,475) to nine hundred fifty-two thousand five hundred Euros (EUR 952,500) by the creation and issue of one (1) new share having a par value of twenty-five Euros (EUR 25) (the "New Share") and having the same rights and

obligations as the existing shares and with a total issue premium of twenty-four million nine hundred twenty-four thousand five hundred seventeen Euros (EUR 24,924,517) (the "Share Premium");

(b) Subscription and full payment (i) of the New Share and (ii) of the Share Premium by the Sole Shareholder by a contribution in kind having an aggregate value of twenty-three million three hundred ten thousand five hundred ninety-two Euros (EUR 23,310,592) and by a contribution in cash for an amount of one million six hundred thirteen thousand nine hundred fifty Euros (EUR 1,613,950);

(c) Decision to amend article 6. Paragraph 1 of the Articles of the Company, which will read as follows:

"The Company's corporate capital is fixed at nine hundred fifty-two thousand five hundred Euros (EUR 952,500) divided into thirty-eight thousand and one hundred (38,100) shares of twenty-five Euros (EUR 25) each".

Consequently, on the basis of the above agenda, the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution:

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of twenty-five Euros (EUR 25), so as to bring the Company's share capital from its current amount of nine hundred fifty-two thousand four hundred seventy-five Euros (EUR 952,475) to nine hundred fifty-two thousand five hundred Euros (EUR 952,500) by the creation and issue of one (1) New Share having a par value of twenty-five Euros (EUR 25) and having the same rights and obligations as the existing shares and with the Share Premium of twenty-four million nine hundred twenty-four thousand five hundred seventeen Euros (EUR 24,924,517).

Subscription and Payment

Thereupon appeared the Sole Shareholder, duly represented as stated herein above, declares to subscribe to One (1) New Share to be issued and to make payment in full for such New Share, with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) and together with the Share Premium of twenty-four million nine hundred twenty-four thousand five hundred seventeen Euros (EUR 24,924,517) by:

(I) a contribution in cash:

for an amount of one million six hundred thirteen thousand nine hundred fifty Euros (EUR 1,613,950);

(II) a contribution in kind consisting in:

a contribution of in kind of a receivable having an aggregate value of Twenty Three Million Three Hundred Ten Thousand Five Hundred and Ninety Two Euros (EUR 23,310,592) (the "Kind Contribution"). The appearing parties declare that the New Share, with a nominal value of Twenty Five Euros (EUR 25.-), have been entirely paid up together with the Share Premium by the Sole Shareholder and that the ownership and value of receivable contributed in kind has been confirmed to the undersigned notary through a declaration of the managers of the Company dated December 2009, confirming that the receivable object of the Kind Contribution is free of any liens or pledge or over charge of any nature, and concluding that the Kind Contribution amounts to a value of at least Twenty Three Million Three Hundred Ten Thousand Five Hundred and Ninety Two Euros (EUR 23,310,592)

Second resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the Sole Shareholder DECIDES to amend the article 6 paragraph 1 of the Articles to read as follows:

" **Art. 6. Paragraph 1.** The Company's corporate capital is fixed at nine hundred fifty-two thousand five hundred Euros (EUR 952,500) represented by thirty-eight thousand and one hundred (38,100) shares (parts sociales) of Twenty Five Euros (25.- EUR) each."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its capital increase at the fixed rate registration tax perception, have been estimated at about seven thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney in fact of the person appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mil neuf, le trente décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

- Matrix EPH LLC, une société constituée conformément au Delaware Limited Liability Company Act des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au Corporate Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle. Ici représenté par Monsieur Wayne FITZGERALD, employé privé, demeurant professionnellement au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en décembre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte afin être enregistrée avec lui.

La partie comparante, représentée comme stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit: Que la partie comparante déclare être l'associé unique ("l'Associé Unique") de la société à responsabilité limitée Matrix EPH Sarl, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117647, ayant son siège social au 291, route d'Arlon, L-1 150 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Paul Bettingen, notaire demeurant à Niederanven, en date du 13 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 12 septembre 2006 au numéro C 1700 page 81579 (ci-après dénommée la "Société"). Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois conformément à un acte du notaire Me Henri Hellinckx, demeurant à Luxembourg, en date du 13 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 8 octobre 2007 au numéro C 2237 page 107372. Le capital social de la Société est fixé à Neuf Cent Cinquante Deux Mille Quatre Cent Soixante Quinze Euros (EUR 952.475) représenté par Trente Huit Mille Quatre Vingt Dix Neuf (38.099) parts sociales d'une valeur nominale de Vingt Cinq Euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées. La partie comparante, dûment représentée comme indiqué ci-dessus, ayant reconnu être parfaitement informée des résolutions à prendre, a décidé de voter sur tous les points de l'ordre du jour suivant:

(a) Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de Vingt Cinq Euros (EUR 25) pour le porter de son montant actuel de Neuf Cent Cinquante Deux Mille Quatre Cent Soixante Quinze Euros (EUR 952.475) à Neuf Cent Cinquante Deux Mille Cinq Cents Euros (EUR 952.500) par l'émission de Une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de Vingt Cinq Euros (EUR 25) (la "Nouvelle Part Sociale") ayant les mêmes droits et obligations que celles existantes et avec une prime d'émission totale de Vingt Quatre Millions Neuf Cent Vingt Quatre Mille Cinq Cent Dix Sept Euros (EUR 24.924.517) (la "Prime d'Emission"),

(b) Souscription et paiement intégral (i) de la Nouvelle Part Sociale et (ii) de la Prime d'Emission par l'Associé Unique par un apport en nature d'un montant de Vingt Trois Millions Trois Cent Dix Mille Cinq Cent Quatre Vingt Douze Euros (EUR 23.310.592) et par apport en espèces d'un montant de Un Million Six Cent Treize Mille Neuf Cent Cinquante Euros (EUR 1.613.950);

(c) Décision de modifier l'article 6 paragraphe 1 des Statuts, afin qu'il soit lu comme suit.

"Le capital social de la Société est fixé à neuf cent cinquante deux mille cinq cent Euros (952.500. -EUR) représenté par trente-huit mille cent (38,100) parts sociales d'une valeur nominale de Vingt Cinq Euros (25.- EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.";

Que l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé unique décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de vingt-cinq Euros (EUR 25) pour le porter de son montant actuel de Neuf Cent Cinquante Deux Mille Quatre Cent Soixante Quinze Euros (EUR 952.475) à Neuf Cent Cinquante Deux Mille Cinq Cents Euros (EUR 952.500) par l'émission d'une (1) Nouvelle Part Sociale d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euros), ayant les mêmes droits et obligations que celles existantes et avec la Prime d'Emission de Vingt Quatre Millions Neuf Cent Vingt Quatre Mille Cinq Cent Dix Sept Euros (EUR 24.924.517).

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, dûment représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à Une (1) Nouvelle Part Sociale, ayant une valeur nominale de Vingt-Cinq Euros (EUR 25), à émettre et de payer entièrement cette Nouvelle Part Sociale avec la Prime d'Emission de Vingt Quatre Millions Neuf Cent Vingt Quatre Mille Cinq Cent Dix Sept Euros (EUR 24.924.517), par:

(i) un apport en espèces:

d'un montant de Un Million Six Cent Treize Mille Neuf Cent Cinquante Euros (EUR 1.613.950); et

(ii) un apport en nature consistant en:

l'apport d'une créance ayant une valeur de Vingt Trois Millions Trois Cent Dix Mille Cinq Cent Quatre Vingt Douze Euros (EUR 23.310.592) ("l'Apport en Nature").

La partie comparante déclare que la Nouvelle Part Sociale, ayant une valeur nominale de Vingt-Cinq Euros (25.-EUR), a été entièrement payée ensemble avec la Prime d'Emission par l'Associé Unique et que la propriété et la valeur de la créance apportée en nature a été confirmée au notaire instrumentant par une déclaration émise par les gérants de la Société datée de décembre 2009, confirmant que la créance objet de l'Apport en Nature est libre de tout privilège, gage ou autre charge de toute nature, et concluant du montant de l'Apport en Nature d'une valeur d'au moins Vingt Trois Millions Trois Cent Dix Mille Cinq Cent Quatre Vingt Douze Euros (EUR 23.310.592)

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 paragraphe 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6. Paragraphe premier.** Le capital social est fixé à Neuf Cent Cinquante Deux Mille Cinq Cents Euros (EUR 952.500), représenté par Trente Huit Mille cent (38.100) parts sociales d'une valeur nominale de Vingt-Cinq Euros (EUR 25) chacune."

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ sept mille Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire du comparant, elle a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de ce même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra,

Signé: W. FITZGERALD, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 05 janvier 2010. Relation: LAC/2010/436. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 JAN. 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010021819/168.

(100017215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

Australian Mining Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 104.386.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010023037/10.

(100018596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Australian Energy Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 140.053.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010023038/10.

(100018593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Alexandros S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 76.098.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010023039/10.

(100018590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Confy Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 66.830.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010023040/10.

(100018588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

**Öko-Fonds, Fondation,
(anc. Oeko-Fonds).**

Siège social: L-2663 Luxembourg, 6, rue Vauban.

R.C.S. Luxembourg G 148.

Il résulte d'un acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, approuvé par arrêté grand-ducal du 8 janvier 2010 que les statuts de l'ÖKO-FONDS, (inscrit au RCS Luxembourg sous le nom de OEKO-FONDS) la fondation sans but lucratif approuvée par arrêté grand-ducal du 13 juin 1984,

constituée en date du 16 mars 1983 par-devant le notaire TOM METZLER, de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations du 18 juillet 1985 et du 23 janvier 1989 établi et ayant son siège social à L-2663 Luxembourg, 6 rue Vauban

ont dès à présent et suite à la refonte complète des statuts

la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Objet. La fondation a pour objet de:

1) promouvoir, soutenir et réaliser, suivant les principes du développement durable, des projets pilotes, des analyses et recherches scientifiques, notamment dans les domaines

- de l'agriculture et du jardinage
- de l'architecture, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire
- de la protection de la nature
- de conseils écologiques
- de la médecine préventive et curative
- de la nutrition saine
- de l'énergie
- de la technologie douce
- des pollutions de tout genre
- des activités de sensibilisation et d'éducation relatives à l'environnement et au développement durable

2) d'acquérir, d'entretenir et d'aménager des zones à protéger sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg

La fondation peut s'associer à toute entité et personne susceptibles de lui prêter un concours utile pour atteindre les buts qu'elle poursuit.

Art. 2. Dénomination, Siège, Durée. La fondation porte la dénomination de "ÖKO-FONDS" (fondation Ecologique) fondation. Son siège social est à Luxembourg (6, rue Vauban - 2663 Luxembourg-Ville). Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du conseil d'administration statuant conformément à l'article 11 des statuts.

La fondation est constituée à durée illimitée.

Art. 3. Patrimoine. Le patrimoine de la fondation comprend

1) une dotation initiale de 3.718,40 euros (150.000 LUF) affectée à la fondation par le MOUVEMENT ECOLOGIQUE ASBL

2) les subventions que la fondation pourrait recevoir, ainsi que les dons et legs faits conformément aux articles 16 et 36 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

3) les revenus du patrimoine

4) les revenus d'activités.

Art. 4. Conseil d'administration. Le conseil d'administration de la fondation se compose de 7 membres au moins et de 17 au plus, dont au moins la moitié plus un sont membres du conseil d'administration du Mouvement Ecologique.

La durée du mandat des membres du conseil d'administration est d'un an.

Le gérant financier du Centre Ecologique participe aux réunions du conseil d'administration, sans pour cela disposer d'un droit de vote dans lesdites réunions.

Art. 5. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président, un secrétaire et un trésorier et facultativement un vice-président. La durée de leur mandat est d'un an.

Art. 6. Le conseil se réunit sur convocation de son président ou à la demande de deux administrateurs au moins deux fois par an. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si au moins la majorité des membres en fonction sont présents ou représentés, les administrateurs absents pouvant être représentés par une procuration. La procuration doit être écrite et elle n'est valable chaque fois que pour une réunion. Un même administrateur ne peut représenter qu'un seul des administrateurs absents lors des réunions du conseil d'administration.

Art. 7. Les réunions du conseil d'administration sont présidées par le président ou, en cas d'empêchement par le vice-président, ou le secrétaire. Les procès-verbaux de délibération sont actes dans un registre ad hoc. Les décisions sont prises à la majorité simple; en cas de partage des voix, celle du président ou de son représentant est prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour l'administration de la fondation et pour l'accomplissement de tous les actes d'administration et dispositions qui tendent à la réalisation de son objet. Il décide du placement des capitaux, de l'emploi des revenus de la fondation, de l'administration, de la gestion et de l'utilisation des biens sociaux. Il peut accepter des donations et des legs faits à la fondation dans les conditions des articles 16 et 36 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

Art. 9. Le conseil d'administration représente la fondation vis-à-vis de tiers et s'engage par la signature conjointe de deux des personnes suivantes: président, vice-président, secrétaire ou trésorier.

Art. 10. Année sociale. L'exercice commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de chaque année.

Dans les six semaines qui suivent la clôture de l'exercice, le conseil d'administration établit les comptes annuels de l'exercice écoulé et le budget de l'exercice subséquent. Les comptes annuels et le budget seront communiqués au "Ministre de la Justice" dans les deux mois qui suivent la clôture de l'exercice et publiés dans le même délai au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Art. 11. Modification des statuts. Toute modification des statuts est arrêtée par le conseil d'administration statuant à la majorité des 2/3 de tous les administrateurs en fonction. Les modifications statutaires n'entreront en vigueur qu'à partir de leur approbation par arrêté grand-ducal.

Art. 12. Organisation interne. Le conseil d'administration est notamment responsable - dans le cadre défini par les présents statuts - de la définition des grandes lignes et orientations de la fondation, ainsi que des projets que la fondation mettra en oeuvre en vue de réaliser son objet statutaire. Toute décision relative à des actions au niveau juridique est du seul ressort du conseil d'administration. Est constitué un comité exécutif, ouvert à tout membre du conseil d'administration et constitué d'office par au moins deux des membres suivants du conseil d'administration: président, secrétaire, trésorier. La gestion journalière des affaires de la fondation est organisée par le comité exécutif, ceci en concordance avec les grandes lignes définies par le conseil d'administration. Le comité exécutif prépare notamment les réunions du conseil d'administration, assure la gestion administrative et celle du personnel. Toute lettre officielle engageant la Fondation doit être signée conjointement par deux des membres du conseil d'administration suivants: président, secrétaire, trésorier.

Art. 13. Dissolution. La dissolution de la fondation sera régie par les présentes en conformité avec les dispositions de l'article quarante et un de la loi du 21 avril 1928 telle que modifiée.

L'actif net de la fondation sera transféré à une autre fondation de droit luxembourgeois ou à une association sans but lucratif reconnue d'utilité publique par arrêté grand-ducal dont l'objet et l'activité se rapprochent autant que possible de ceux de la présente fondation.

Art. 14. Dispositions finales. Tout ce qui n'est pas prévu explicitement dans les présents statuts est réglé par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Doris ENGEL, Emile ESPEN, Paul DECKER.

Le présent acte a été approuvé suivant arrêté grand-ducal du 8 janvier 2010.

Signé: P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 janvier 2010. Relation: LAC/2010/2061. Gratis

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXTRAIT CONFORME.

Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010022323/102.

(100017677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

Mecatech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1364 Luxembourg, 20, rue de Crécy.

R.C.S. Luxembourg B 111.618.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010023041/10.

(100018586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

TG Leasing (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 129.267.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TG Leasing (Lux) S.à r.l.

Stefan Koch

Manager

Référence de publication: 2010023042/13.

(100018649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Vivace S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 62.182.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010023044/11.

(100018958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Vivace S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 62.182.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010023045/11.

(100018955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Acqua Marcia Overseas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 52.869.

Rectification des comptes annuels au 31 décembre 2008 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 13 août 2009 sous le n° L090127593.04.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour Acqua Marcia Overseas S.A. (anciennement Acqua Marcia International S.A.)

Signatures

Référence de publication: 2010023043/13.

(100018868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Teha Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 120.820.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010023046/11.

(100019034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Darecko S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 115.628.

In the year two thousand and nine, on the twenty-ninth day of December,

Before Maître Marc Lecuit, notary residing in Mersch.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of DARECKO S.A., a public limited liability company, having its registered office at L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde, incorporated by a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary public residing in Luxembourg, on March 20th, 2006, published in the Memorial C, "Recueil des Sociétés et Associations", n°1230 of June 26th, 2006.

The meeting was opened by Mrs. Isabelle KOULOURIS, private employee, residing professionally in Luxembourg, being in the chair and representing all the shareholders by means of proxies.

Was appointed scrutineer of the meeting Mrs. Stéphanie STACCHINI, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Amendment of the corporate object of the Company,
2. Amendment of the powers of representation of the directors;
3. Complete recast of the Articles of Incorporation taken into account the previous resolutions;
4. Transfer of the registered office of the Company;
5. Resignations and Appointments of Directors;
6. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

It has been resolved to amend the corporate object of the Company in order to enable the Company to carry out commercial activities. Article 4 of the articles of incorporation will henceforth read as follows:

" **Art. 4.** The object of the Company is to provide all intermediation services to real estate and hotel companies in order to market and optimize the development of leisure facilities.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way

of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to develop such securities and patents, to grant to companies in which the Company has a participation, any assistance, loans, advances and guarantees.

The Company may engage in any transactions involving immovable and movable property. The Company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location. The Company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate. The Company may also carry out a licensing activity or trademark as well as a financing activity to its subsidiaries.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its object."

Second resolution

It has been resolved to amend the powers of representation of the directors of the Company in order that the representation of the Company is valid towards third parties only through the individual signature of the managing director or through the joint signatures of any director together with the managing director. Article 10 of the articles of incorporation will henceforth read as follows:

" **Art. 10.** Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the individual signature of the managing director or by the joint signatures of any Director together with the Managing Director or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power."

Third resolution:

Further to the previous resolutions, it has been resolved to completely recast the articles of Incorporation of the Company as follows:

"Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a "Société Anonyme" under the name of "DARECKO S.A.".

Art. 2. The registered office is established in the municipality of Niederanven.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the board of directors or by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the applicable provisions of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. The object of the Company is to provide all intermediation services to real estate and hotel companies in order to market and optimize the development of leisure facilities.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to develop such securities and patents, to grant to companies in which the Company has a participation, any assistance, loans, advances and guarantees.

The Company may engage in any transactions involving immovable and movable property. The Company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location. The Company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate. The Company may also carry out a licensing activity or trademark as well as a financing activity to its subsidiaries.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its object.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The subscribed share capital of the Company shall be thirty one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into one thousand (1,000) shares of thirty one euro (EUR 31.-) each.

The shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

The shares may be in registered or bearer form at the option of the shareholder.

The Company may redeem its Shares whenever the Board of Directors considers this to be in the best interest of the Company, subject to the terms and conditions it shall determine in accordance with article 49-8 of the Law of 10th August 1915 on Commercial Companies. The Board of Directors may create such capital reserves from time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the Company as issue premiums on the issue and sale of its Shares, which reserves or paid in surplus may be used by the Board of Directors to provide for the payment for any Shares which the Company may redeem in accordance with these Articles of Incorporation.

' Shares redeemed by the Corporation shall remain in existence but shall not have any voting rights or any right to participate in any dividends declared by the Company or in any distribution paid upon the liquidation or winding up of the Company.

The redemption price shall be determined by the Board of Directors, within the limits set out in paragraphs 6 and 7 of article 49 of the Law of 10th August 1915 on Commercial Companies.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III. - Management

Art. 6. In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members (each a "Director"), who need not be shareholders.

In case the Company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of either one Director (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder or by at least three Directors. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, the Board of Directors or the Sole Director shall appoint or confirm the appointment of its legal representative in compliance with the law of 10 August 1915 as amended. The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 7. The Board of Directors shall elect a chairman (the "Chairman") from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities. The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies, and only when the managing director is present or represented by proxy. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage. All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote. The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating directors using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone. Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all the Directors in person (resolution circulaire). Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect and validity as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Votes may also be cast by any other means, such as fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

Art. 8. The Board of Directors or the Sole Director is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the corporation.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. In particular, the Board shall have the power to purchase securities, receivables and other assets of any type, to issue bonds and debentures, to enter into loans, to create security interests over the assets of the corporation and to enter into interest rate and currency exchange agreements, provided that such actions have been authorized by unanimous consent of the directors. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the relevant legal requirements.

Art. 9. The Board of Directors may delegate with unanimous vote its powers to conduct the daily management of the corporation to one director, who will be called managing director.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

Art. 10. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the individual signature of the managing director or by the joint signatures of any Director together with the Managing Director or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV. - Supervision

Art. 12. The Company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders, which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. - General meeting

Art. 13. The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the 3rd Tuesday of June at ten a.m..

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the Corporation shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the Company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the Company. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below 10% of the capital of the Company.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII. - General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments thereto."

Fourth resolution

It has been resolved to transfer the registered office of the Company from 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg to 1B Heienhaff L-1736 Senningerberg with immediate effect.

Fifth resolution

It has been resolved to accept the resignations of Mr Fabio MAZZONI, Mrs Géraldine SCHMIT and Miss Violène ROSATI as directors of the Company with immediate effect and to grant them full discharge for the execution of their mandate up to today's date.

The following are appointed directors:

- Mr Anner HOOREMAN, born on March 6th, 1966 in La Haye (The Netherlands), residing in Neustrasse, 8 D-54309 Newel,

- Mr Willem ADRIAANSE, born on October 14th, 1969 in Badhoevedorp (The Netherlands), professionally residing in 15, rue Jean-Pierre Sauvage L-2514 Luxembourg,

- Mrs Jocelyne RAVASINI, born on December 18th, 1945 in Boulogny (France), professionally residing in 15, rue Jean-Pierre Sauvage L-2514 Luxembourg.

Their mandate will be ending at the end of the Annual General Meeting which will be held in 2015.

24925

Advise

The notary advises the appearing persons that the Company must obtain an authorization for commercial activities from Luxembourg Authorities in relation with the corporate object before starting its commercial activities. The appearing persons confirm having received this advise.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately one thousand seven hundred euro (EUR 1,700)

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing parties, the said parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf décembre.

Par devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DARECKO S.A., ayant son siège social à L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, le 20 mars 2006, publié au Mémorial C, "Recueil des Sociétés et Associations", numéro 1230 du 26 juin 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Isabelle KOULOURIS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, représentant tous les actionnaires par procuration,

et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Stéphanie STACCHINI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification de l'objet social de la Société;
2. Modification des pouvoirs de représentation des administrateurs;
3. Modification des statuts de la Société tenant compte des décisions ci-dessus;
4. Transfert du siège social de la Société;
5. Démissions et Nomination d'administrateurs;
6. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé de modifier l'objet social de la Société afin de permettre à la Société l'exercice d'activités commerciales. L'articles 4 des statuts sera dorénavant lu comme suit:

" **Art. 4.** La société a pour objet de fournir tous services d'intermédiation immobilière hôtelière afin d'optimiser et commercialiser le développement de structures de loisirs.

Elle pourra par ailleurs employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute

autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra s'engager dans toutes transactions concernant des biens immobiliers et mobiliers. La société pourra acquérir, transférer, louer et gérer tous biens immeubles de toutes sortes et situés dans tous pays. La société pourra également engager et exécuter toutes opérations appartenant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété de tels biens immobiliers. La société pourra également exercer une activité de licence de marque de fabrique ainsi qu'une activité de financement de ses filiales.

La société pourra également accomplir toutes opérations, activités commerciales ou industrielles, qui favoriseront directement ou indirectement la réalisation de son objet."

Deuxième résolution

Il est décidé de modifier les pouvoirs de représentation des administrateurs. Par conséquent, la représentation de la société auprès des tiers se fera seulement par la signature individuelle de l'administrateur unique ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou des signatures conjointes d'un quelconque administrateur et de l'administrateur-délégué. L'article 10 des statuts sera dorénavant lu comme suit:

" **Art. 10.** Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature individuelle de l'administrateur délégué ou des signatures conjointes d'un quelconque administrateur et de l'administrateur délégué ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir."

Troisième résolution

En accord avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de totalement remodeler les statuts de la société comme suit:

"Titre 1^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de "DARECKO S.A."

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Niederaanven.

Il pourra être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune par simple décision du conseil d'administration ou par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, tel que requis par les dispositions applicables de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet de fournir tous services d'intermédiation immobilière hôtelière afin d'optimiser et commercialiser le développement de structures de loisirs.

Elle pourra par ailleurs employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra s'engager dans toutes transactions concernant des biens immobiliers et mobiliers. La société pourra acquérir, transférer, louer et gérer tous biens immeubles de toutes sortes et situés dans tous pays. La société pourra également engager et exécuter toutes opérations appartenant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété de tels biens immobiliers. La société pourra également exercer une activité de licence de marque de fabrique ainsi qu'une activité de financement de ses filiales.

La société pourra également accomplir toutes opérations, activités commerciales ou industrielles, qui favoriseront directement ou indirectement la réalisation de son objet.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-).

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix des actionnaires.

La Société pourra racheter ses actions lorsque le Conseil d'Administration considérera le rachat dans l'intérêt de la société conformément aux conditions qu'il aura fixées et dans les limites imposées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales. Le Conseil d'Administration pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la Société lors de l'émission et de la vente de ses Actions, les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le Conseil d'Administration en vue du rachat de ses actions par la Société.

Les actions rachetées par la Société continueront d'exister sans droit de vote, ni droit aux dividendes, ni au boni de liquidation.

Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil d'Administration, conformément aux alinéas 6 et 7 de l'article 49 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III. - Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un "Administrateur"), actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration consistant soit en un Administrateur (L'Administrateur Unique) jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire ou par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales tel que modifiée.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le "Président"). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation. Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration, dont systématiquement l'administrateur délégué. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite. Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante. L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo. Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tel que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

Art. 8. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil d'Administration. En particulier le conseil d'administration aura le pouvoir d'acquiescer

des valeurs mobilières, des créances et d'autres avoirs de toute nature, d'émettre des obligations, de contracter des prêts, de constituer des sûretés sur les avoirs de la société et de conclure des contrats d'échanges sur devises et taux d'intérêt, étant entendu que ces décisions devront être prises à l'unanimité par les administrateurs. Le Conseil d'Administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 9. Le Conseil d'Administration peut déléguer à l'unanimité des voix la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

Art. 10. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature individuelle de l'administrateur délégué ou des signatures conjointes d'un quelconque administrateur et de l'administrateur délégué ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le Conseil d'Administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le troisième mardi de juin à dix heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale de la société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédant favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures."

Quatrième résolution

Il est décidé de transférer le siège social de la Société du 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg au 1B, Heienhaff L-1736 Senningerberg avec effet immédiat.

Cinquième résolution

Il a été décidé d'accepter les démissions de Monsieur Fabio MAZZONI, Madame Géraldine SCHMIT et Mademoiselle Violène ROSATI de leur poste d'administrateur de la société avec effet immédiat et de leur donner décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Anner HOOREMAN, né le 6 mars 1966 à La Haye (Pays-Bas), résidant à Neustrasse 8 D-54309 Newel,
- Monsieur Willem ADRIAANSE, né le 14 octobre 1969 à Badhoevedorp (Pays-Bas), résidant professionnellement au 15, rue Jean-Pierre Sauvage L-2514 Luxembourg,
- Madame Jocelyne RAVASINI, née le 18 décembre 1945 à Bouligny (France), résidant professionnellement au 15, rue Jean-Pierre Sauvage, L-2514 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

Avertissement

Le notaire a attiré l'attention des comparants, agissant dans les qualités telles que précisées ci-dessus, que la Société doit obtenir une autorisation à faire le commerce de la part des autorités administratives compétentes en rapport avec son objet social avant de commencer son activité commerciale, avertissement que les comparants reconnaissent avoir reçu.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge suite au présent acte, est estimé approximativement à la somme de mille sept cents Euros (EUR 1.700).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. KOULOURIS, S. STACCHINI, M. LECUIT

Enregistré à Mersch, le 31 décembre 2009. Relation: MER/2009/2557. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 janvier 2010.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2010021823/437.

(100017430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

Elvas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 61.403.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2010.

Pour la société

Elvas S.A.

Sella Bank Luxembourg S.A.

Le Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010023047/15.

(100018450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Moka Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 119.550.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010023048/13.

(100018448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Taqui Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 87.056.

Les comptes au 30 avril 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010023049/12.

(100018447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Westcoast S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 114.360.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010023050/10.

(100018443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Alfa Finance Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 70.119.

In the year two thousand and nine, on the thirty-first day of December.

In front of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders ("EGM") of ALFA FINANCE HOLDINGS S.A., a société anonyme, having its registered office at L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri, registered with the Luxembourg trade and companies register, under the number B 70.119 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg, on 25 May 1999, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of 17 August 1999, number 617. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C dated 8 November 2007, number 2535.

The EGM was opened at 9.30 a.m. with Hubert JANSSEN, jurist, residing professionally in Luxembourg, in the chair, who appointed Rachel UHL, jurist, residing professionally in Luxembourg, as secretary.

The EGM elected Rachel UHL, prenamed, as scrutineer.

The board of the EGM having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the agenda of the EGM is the following:

Agenda

1) Approval of the transfer of the professional assets of the Company to ABH Holdings Corp. in accordance with the transfer plan published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 30 November 2009, number 2328;

2) Approval and acceptance of the transfer price of fifty thousand four hundred and nineteen Euro and seventy-nine cents (EUR 50,419.79) to be paid by ABH Holdings Corp. to the Company in consideration for the transfer of the professional assets of the Company; and

3) Miscellaneous

II. - That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

III. - That the whole corporate capital being present or represented at the present EGM and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and received the agenda prior to this EGM, and that no convening notices were necessary; and

IV. - That the present EGM, representing the entire share capital, is validly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the EGM, after deliberation, unanimously took the following resolutions:

First resolution:

The EGM declares to have due knowledge of the following documents (collectively, the "Documents"):

- the transfer plan dated 27 November 2009, as it has been published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 30 November 2009, number 2328, and according to which the professional assets of the Company are to be transferred to ABH Holdings Corp. ("ABH Holdings Corp."), a holding company incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands, originally incorporated under the International Business Companies Act and automatically reregistered under The ?VI Business Companies Act on January 1, 2007, number 584628. The registered office of the company is located in the offices of Trident Trust Company (BVI) Limited' who is the Registered Agent of the Company and who is located in Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands (the "Transfer Plan");
- the annual accounts and management reports of the last three financial years of the Company and of ABH Holdings Corp.;
- the reports of the board of directors of the Company and of ABH Holdings Corp. explaining the terms and setting-up the legal and economic grounds of the Transfer Plan established according to the provisions of article 308bis-10 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"); and
- the financial statements of the Company as at 31 October 2009.

Therefore, the EGM resolves to approve the terms of the Transfer Plan, the evaluation of the assets and liabilities transferred and its consideration.

The EGM states that, in accordance with article 308bis-10 of the Law, the Documents were at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company prior to the EGM.

The EGM is fully conscious of the essence, terms and conditions of the Transfer Plan. The EGM resolves that this transfer of professional assets shall be effective between the parties as at 31 December 2009.

The EGM further resolves that from an accounting and tax perspective, this transfer of professional assets will be considered as effective as from 1st January 2010 with regard to the Company and ABH Holdings Corp.

The EGM notes that this transfer of professional assets has been submitted to the provisions of articles 308bis-6 to 308bis-14 of the Law and that this transfer of professional assets results ipso jure in the transfer to ABH Holdings Corp. of all the professional assets together with their related liabilities of the Company in accordance with article 308bis-6 of said Law.

Further to the resolutions here above, the EGM resolves to authorize the board of directors of the Company, Mr. Pavel Nazarian, residing professionally at L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri, and Mr. Hubert Janssen, residing professionally at L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich, each individually, to sign in the name and on behalf of the Company the transfer agreement established in accordance with article 308bis-7 of the Law.

Second resolution:

The EGM resolves to approve the transfer price of fifty thousand four hundred and nineteen Euro and seventy-nine cents (EUR 50,419.79) to be paid by ABH Holdings Corp. to the Company in consideration for the transfer of the professional assets of the Company.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in the event of any differences between the English and the French text, the English version shall prevail.

The present deeds having been read to the proxy-holder of the appearing parties, be signed by the respective proxy-holders together with the notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le trente-et-un décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ("AGE") de ALFA FINANCE HOLDINGS S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 70.119 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 mai 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C le 17 août 1999, numéro 617. Les statuts de la Société ont été modifiés, pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 septembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 8 novembre 2007 numéro 2535.

L'AGE est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui nomme Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire. L'AGE élit Rachel Uhl, prénommée, comme scrutatrice.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I. - Que l'ordre du jour de la présente AGE est conçu comme suit:

Ordre du jour

1) Approbation du transfert de patrimoine professionnel de la Société à ABH Holdings Corp. conformément au projet de transfert publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 30 novembre 2009, numéro 2328;

2) Approbation et acceptation du prix de transfert de cinquante mille quatre cent dix-neuf euro et soixante-dix-neuf cents (EUR 50.419,79) devant être payé par ABH Holdings Corp. à la Société en paiement du transfert de patrimoine professionnel de la Société; et

3) Divers.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente AGE, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente AGE, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour. L'AGE, après délibérations, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'AGE déclare avoir pleinement connaissance des documents suivants (collectivement, les "Documents"):

- du projet de transfert daté du 27 novembre 2009, tel qu'il a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 30 novembre 2009, numéro 2328, et selon lequel le patrimoine professionnel de la Société doit être transféré à la société ABH Holdings Corp ("ABH Holdings Corp."), une société soumise aux lois des Iles Vierges Britanniques, originellement inscrite auprès de l'International Business Companies Act et automatiquement réinscrite au BVI Business Companies Act le 1^{er} janvier 2007, sous le numéro 584628. Le siège social d'ABH HOLDINGS CORP. est localisé dans les bureaux de Trident Trust Company (BVI) Limited, mandataire d'ABH HOLDINGS CORP., dont l'adresse est Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands (le "Projet de Transfert").

- des comptes annuels et rapports d'activités des trois derniers exercices financiers de la Société et de ABH Holdings Corp.;

- des rapports du conseil d'administration de la Société et de ABH Holdings Corp. expliquant et justifiant du point de vue juridique et économique le Projet de Transfert et établi conformément aux dispositions de l'article 308bis-10 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"); et

- de l'état comptable de la Société au 31 octobre 2009.

Pour ces motifs, l'AGE décide d'approuver les termes du Projet de Transfert ainsi que l'évaluation des actifs et passifs transférés et sa rémunération.

L'AGE déclare que conformément à l'article 308bis-10 de la Loi, les documents listés ci-dessus étaient à la disposition des actionnaires au siège social de la Société avant cette AGE.

L'AGE est pleinement consciente du fond et des termes et conditions du Projet de Transfert.

L'AGE décide que ce transfert de patrimoine professionnel sera effectif entre les parties au 31 décembre 2009.

L'AGE décide par ailleurs que d'un point de vue comptable et fiscal, ce transfert de patrimoine professionnel sera considéré comme effectif au 1^{er} janvier 2010 à l'égard de la Société et de ABH Holdings Corp.

L'AGE note que ce transfert de patrimoine professionnel a été soumis aux dispositions des articles 308bis-6 à 308bis-14 de la Loi et que ce transfert de patrimoine professionnel entraîne de plein droit le transfert à ABH Holdings Corp. du patrimoine professionnel de la Société avec ses actifs et passifs conformément à l'article 308bis-6 de la Loi.

Suite aux résolutions ci-dessus, l'AGE décide d'autoriser le conseil d'administration de la Société, M. Pavel Nazarian demeurant professionnellement au 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg et M. Hubert Janssen, demeurant professionnellement au 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, chacun individuellement, à signer au nom et pour le compte de la Société le contrat de transfert établi en conformité avec l'article 308bis-7 de la Loi.

Deuxième résolution:

L'AGE décide d'approuver le prix de cinquante mille quatre cent dix-neuf euro et soixante-dix-neuf cents (EUR 50.419,79) devant être payé par ABH Holdings Corp. à la Société en paiement du transfert du patrimoine professionnel de la Société. DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. JANSSEN, R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 06 janvier 2010. Relation: LAC/2010/763. Reçu douze euros (12.-€)

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés As-sociations.

Luxembourg, le 21 JAN. 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010022386/157.

(100018155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

Genossenschaft Gewerkschaftsheim Rümelingen, Société Coopérative.

Siège social: L-3721 Rumelange, 157, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 151.081.

Le bilan, le compte des profits et pertes et le rapport de révision au 31 décembre 2008, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 4 février 2010.

Pour GENOSSENSCHAFT GEWERKSCHAFTSHEIM RUMELINGEN

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A.R.L.

Signature

Référence de publication: 2010023051/14.

(100019060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Genossenschaft Gewerkschaftsheim Rümelingen, Société Coopérative.

Siège social: L-3721 Rumelange, 157, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 151.081.

Le bilan, le compte des profits et pertes et le rapport de révision au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 4 février 2010.

Pour GENOSSENSCHAFT GEWERKSCHAFTSHEIM RUMELINGEN

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2010023053/14.

(100019059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Genossenschaft Gewerkschaftsheim Rümelingen, Société Coopérative.

Siège social: L-3721 Rumelange, 157, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 151.081.

Le bilan, le compte des profits et pertes et le rapport de révision au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 4 février 2010.

Pour GENOSSENSCHAFT GEWERKSCHAFTSHEIM RUMELINGEN

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2010023054/14.

(100019043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Genossenschaft Gewerkschaftsheim Rümelingen, Société Coopérative.

Siège social: L-3721 Rumelange, 157, rue d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 151.081.

Le bilan, le compte des profits et pertes et le rapport de révision au 31 décembre 2005, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 4 février 2010.

Pour GENOSSENSCHAFT GEWERKSCHAFTSHEIM RUMELINGEN

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2010023055/14.

(100019042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Genossenschaft Gewerkschaftsheim Rümelingen, Société Coopérative.

Siège social: L-3721 Rumelange, 157, rue d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 151.081.

Le bilan, le compte des profits et pertes et le rapport de révision au 31 décembre 2004, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 4 février 2010.

Pour GENOSSENSCHAFT GEWERKSCHAFTSHEIM RUMELINGEN

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2010023056/14.

(100019040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Finlyinx S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 128.560.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Pour la société

FINLYINX S.A.

Sella Bank Luxembourg S.A.

Le Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010023057/15.

(100018451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

WPP Luxembourg Gamma Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 5.134.898.550,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 79.018.

In the year two thousand and ten, on the twenty-second day of January.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of WPP Luxembourg Gamma S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 79.018 (the Company), incorporated on 21 November 2000 pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary then residing in Hespérange, Grand-Duchy of Luxembourg,

which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 423 of 8 June 2001 and whose articles of association (the Articles) have been amended for the last time on 2 December 2008 pursuant to a deed of the undersigned notary, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 3018 of 24 December 2008.

THERE APPEARED:

1. WPP Luxembourg Holdings Three S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg with registered office at 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 106.206 (Lux Holdings 3), owner of 3,867,493 ordinary shares of the Company having a nominal value of USD 30 each,

hereby represented by Lucile Arnoux, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

2. WPP Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg with registered office at 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 68.213 (WPP Lux), owner of 3,728,403 ordinary shares, 5,000,000 A preferred shares and 18,838,985 B preferred shares of the Company having a nominal value of USD 30 each,

hereby represented by Lucile Arnoux, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

3. WPP Luxembourg Holdings Seven S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg with registered office at 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 112.003 (Lux Holdings 7), owner of 30,738,674 ordinary shares, 24,494,349 B preferred shares, 3,333,334 C preferred shares, 3,333,334 D preferred shares, 3,333,334 E preferred shares, 3,333,334 F preferred shares, 9,333,334 G preferred shares and 10,100,000 H preferred shares of the Company having a nominal value of USD 30,

hereby represented by Lucile Arnoux, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

4. WPP Consulting Limited, a limited liability company existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 27, Farm Street, London, W1J 5RJ, United Kingdom (Consulting Limited), owner of 23,994,499 ordinary shares of the Company having a nominal value of USD 30 each,

hereby represented by Lucile Arnoux, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal; and

5. WPP Luxembourg Beta S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg with registered office at 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 79.015 (WPP Beta), owner of 27,734,211 ordinary shares of the Company having a nominal value of USD 30,

hereby represented by Lucile Arnoux, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The appearing parties referred to under items 1. to 5. above are collectively referred to hereunder as the Shareholders.

The powers of attorney from the Shareholders, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on their name and on their behalf and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for registration purposes.

The Shareholders, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Shareholders hold collectively all the shares of USD 30 each in the share capital of the Company amounting to USD 5,134,898,520;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 30 in order to bring the share capital of the Company from its present amount to USD 5,134,898,550, by way of the issuance of 1 new ordinary share of the Company having a nominal value of USD 30, together with share premium.

3. Subscription to, and payment in full, by WPP Luxembourg S.à r.l. of the share capital increase specified under item 2. above.

4. Subsequent amendment of article 4 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital specified under item 2. above.

5. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed in the name and on behalf of the Company to the registration in the share register of the Company of the newly issued share, and to see to any formalities in connection therewith.

6. Miscellaneous.

III. that after deliberation the Meeting has unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of USD 30 in order to bring the share capital of the Company from its present amount to USD 5,134,898,550, by way of the issuance of 1 new ordinary share of the Company having a nominal value of USD 30.

Subscription - Payment

The Meeting resolves to record the subscription to and full payment of the above share capital increase by WPP Lux.

WPP Lux, prenamed and represented as stated above, hereby declares to subscribe to the newly issued ordinary share of the Company having a nominal value of USD 30 and to fully pay-up such new ordinary share by way of a contribution in kind consisting of 10 shares of 5% Voting Preferred Stock, par value USD 0.01 per share (the Shares) of Grey Global Group Inc., a company organized under the laws of the state of Delaware with registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, United States of America (GGG).

The Shares have an aggregate fair market value of USD 10,000,000, of which USD 30 is to be allocated to the nominal share capital account of the Company and USD 9,999,970 is to be allocated to the share premium reserve of the Company.

The ownership, transferability and valuation of the Shares contributed to the Company by WPP Lux are supported by management valuation certificates issued by the management of GGG and WPP Lux (the Certificates).

A copy of the Certificates, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting in the name and on behalf of WPP Lux and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

The Meeting resolves to record that the share holding of the Company is, further to the above share capital increase, as follows:

Lux Holdings 3:	3,867,493 ordinary shares
WPP Lux:	3,728,404 ordinary shares
	5,000,000 A preferred shares
	18,838,985 B preferred shares
Lux Holdings 7:	30,738,674 ordinary shares
	24,494,349 B preferred shares
	3,333,334 C preferred shares
	3,333,334 D preferred shares
	3,333,334 E preferred shares
	3,333,334 F preferred shares
	9,333,334 G preferred shares
	10,100,000 H preferred shares
Consulting Limited:	23,994,499 ordinary shares
WPP Beta:	27,734,211 ordinary shares
Total:	90,063,281 ordinary shares
	81,100,004 preferred shares (A to H)

Third resolution

The Meeting resolves to amend article 4 of the Articles in order to reflect the above increase of the share capital of the Company so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 4. Capital.** The Company's subscribed and paid share capital is set at USD 5,134,898,550 (five billion one hundred thirty-four million eight hundred ninety-eight thousand five hundred fifty Dollars of the United States of America), represented by (a) 90,063,281 (ninety million sixty-three thousand two hundred eighty-one) ordinary shares having a nominal value of USD 30 (thirty Dollars of the United States of America) per share (the Ordinary Shares) and (b) 81,100,004 (eighty-one million one hundred thousand and four) non-redeemable voting preference shares having a nominal value of USD 30 (thirty Dollars of the United States of America) per share, divided into eight classes of shares:

- 5,000,000 (five million) Preferred A Shares;
- 43,333,334 (forty-three million three hundred thirty-three thousand three hundred thirty-four) Preferred B Shares;
- 3,333,334 (three million three hundred thirty-three thousand three hundred thirty-four) Preferred C Shares;
- 3,333,334 (three million three hundred thirty-three thousand three hundred thirty-four) Preferred D Shares;
- 3,333,334 (three million three hundred thirty-three thousand three hundred thirty-four) Preferred E Shares;

- 3,333,334 (three million three hundred thirty-three thousand three hundred thirty-four) Preferred F Shares;
- 9,333,334 (nine million three hundred thirty-three thousand three hundred thirty-four) Preferred G Shares, and
- 10,100,000 (ten million one hundred thousand) Preferred H Shares (collectively the Preferred Shares),
(the Ordinary Shares and the Preferred Shares are collectively referred to as the Shares).

The subscribed share capital may be changed at any time by a resolution of the shareholders' meeting deliberating and resolving in the manner provided for the amendments to the Articles.

The Ordinary Shares and each class of the Preferred Shares shall constitute separate classes of shares in the Company. The Preferred Shares shall have preferred dividend and preferred liquidation rights vis-à-vis the Ordinary Shares subject to the terms and conditions described hereafter and they shall be senior to the Ordinary Shares. The Preferred Shares shall have an equal ranking as between themselves."

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company to, each acting individually under their sole signature, proceed in the name and on behalf of the Company, to the registration in the share register of the Company (including for the avoidance of any doubt the signature of said register) of the changes mentioned under the second and third resolutions above, and to see to any formalities in connection therewith, if any.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately four thousand euro (EUR 4,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and that at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux-mille dix, le vingt-deux janvier.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de WPP Luxembourg Gamma S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.018 (la Société), constituée le 21 novembre 2000 selon un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hespérange, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N°423 du 8 juin 2001 et dont les statuts (les Statuts) ont été amendés pour la dernière fois le 2 décembre 2008 selon un acte du notaire instrumentant, lequel acte a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N°3018 du 24 décembre 2008.

ONT COMPARU:

1. WPP Luxembourg Holdings Three S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.206 (Lux Holdings 3), détentrice de 3.867.493 parts sociales ordinaires de la Société ayant une valeur nominale de 30 USD chacune,

ici représentée par Lucile Arnoux, avocate, demeurant professionnellement à Luxembourg, par le biais d'une procuration donnée sous seing privé;

2. WPP Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68.213 (WPP Lux), détentrice de 3.728.403 parts sociales ordinaires, 5.000.000 parts sociales privilégiées de classe A et 18.838.985 parts sociales privilégiées de classe B de la Société ayant une valeur nominale de 30 USD chacune,

ici représentée par Lucile Arnoux, avocate, demeurant professionnellement à Luxembourg, par le biais d'une procuration donnée sous seing privé;

3. WPP Luxembourg Holdings Seven S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.003 (Lux Holdings 7), détentrice de 30.738.674 parts sociales ordinaires, 24.494.349 parts sociales privilégiées de classe B, 3.333.334 parts sociales privilégiées de classe C, 3.333.334 parts sociales privilégiées de classe D, 3.333.334 parts sociales privilégiées de classe E, 3.333.334 parts sociales

privilégiées de classe F, 9.333.334 parts sociales privilégiées de classe G et 10.100.000 parts sociales privilégiées de classe H de la Société ayant une valeur nominale de 30 USD chacune,

ici représentée par Lucile Arnoux, avocate, demeurant professionnellement à Luxembourg, par le biais d'une procuration donnée sous seing privé;

4. WPP Consulting Limited, une société à responsabilité limitée existant sous les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 27, Farm Street, Londres, W1J 5RJ, Royaume-Uni (Consulting Limited), détentrice de 23.994.499 parts sociales ordinaires de la Société, ayant une valeur nominale de 30 USD chacune,

ici représentée par Lucile Arnoux, avocate, demeurant professionnellement à Luxembourg, par le biais d'une procuration donnée sous seing privé;

5. WPP Luxembourg Beta S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.015 (WPP Beta), détentrice de 27.734.211 parts sociales ordinaires de la Société ayant une valeur nominale de 30 USD chacune,

ici représentée par Lucile Arnoux, avocate, demeurant professionnellement à Luxembourg, par le biais d'une procuration donnée sous seing privé.

Les parties comparantes mentionnées aux points 1. à 5. ci-dessus sont désignées ci-dessous comme les Associés.

Les procurations des Associés, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant en leur nom et pour leur compte et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les Associés, représentés tel que décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que les Associés détiennent collectivement toutes les parts sociales de 30 USD chacune dans le capital social de la Société s'élevant à 5.134.898.520 USD;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 30 USD afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel à 5.134.898.550 USD, par voie d'émission d'1 nouvelle part sociale ordinaire de la Société ayant une valeur nominale de 30 USD, ensemble avec une prime d'émission.

3. Souscription et libération intégrale par WPP Luxembourg S.à r.l. de l'augmentation de capital social mentionnée sous le point 2. ci-dessus.

4. Modification consécutive de l'article 4 des statuts de la Société afin d'y refléter l'augmentation de capital social mentionnée au point 2. ci-dessus.

5. Modification du registre des parts sociales de la Société de manière à y refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société de la part sociale nouvellement émise, et d'accomplir toutes formalités y relatives.

6. Divers.

III. qu'après délibération l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés se considèrent comme dûment convoqués et déclarent avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de 30 USD afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel à 5.134.898.550 USD, par la voie d'émission d'1 nouvelle part sociale ordinaire de la Société ayant une valeur nominale de 30 USD.

Intervention - Souscription - Libération

L'Assemblée décide d'enregistrer la souscription à et la libération intégrale de l'augmentation de capital par WPP Lux.

WPP Lux, susmentionnée, représentée telle que décrit ci-dessus, déclare souscrire la part sociale ordinaire nouvellement émise de la Société ayant une valeur nominale de 30 USD et de libérer entièrement cette nouvelle part sociale ordinaire au moyen d'un apport en nature consistant en 10 parts sociales de droit de vote de 5%, d'une valeur nominale de USD 0,01 par part (les Parts Sociales) de Grey Global Group Inc., une société organisée sous les lois de l'état du Delaware ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique (GGG).

Les Parts Sociales ont une valeur de marché totale de 10.000.000 USD desquels 30 USD doivent être alloués au compte capital social de la Société et 9.999.970 USD doivent être alloués au compte de prime d'émission de la Société.

La propriété, la transférabilité et la valeur des Parts Sociales apportées à la Société par WPP Lux sont certifiées par des certificats émis par les organes de gestion de GGG et de WPP Lux (les Certificats).

Une copie des Certificats, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom et pour le compte de WPP Lux et par le notaire instrumentant restera jointe au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Assemblée décide d'enregistrer que la participation de la Société est, suite à l'augmentation de capital social ci-dessus, composée comme suit:

Lux Holdings 3:	3.867.493 parts sociales ordinaires
WPP Lux:	3.728.404 parts sociales ordinaires
	5.000.000 parts sociales privilégiées de classe A
	18.838.985 parts sociales privilégiées de classe B
Lux Holdings 7:	30.738.674 parts sociales ordinaires
	24.494.349 parts sociales privilégiées de classe B
	3.333.334 parts sociales privilégiées de classe C
	3.333.334 parts sociales privilégiées de classe D
	3.333.334 parts sociales privilégiées de classe E
	3.333.334 parts sociales privilégiées de classe F
	9.333.334 parts sociales privilégiées de classe G
	10.100.000 parts sociales privilégiées de classe H
Consulting Limited:	23.994.499 parts sociales ordinaires
WPP Beta:	27.734.211 parts sociales ordinaires
Total:	90.063.281 parts sociales ordinaires
	81.100.004 parts sociales privilégiées (de classe A à H)

Troisième résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité de modifier l'article 4 des Statuts afin d'y refléter l'augmentation de capital social de la Société ci-dessus, de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4. Capital.** Le capital social souscrit et libéré de la Société est de USD 5.134.898.550 (cinq milliards cent trente-quatre millions huit cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent cinquante dollars des Etats Unis d'Amérique), représenté par (a) 90.063.281 (quatre-vingt-dix millions soixante-trois mille deux cent quatre-vingt-une) parts sociales ordinaires de la Société, ayant une valeur nominale de 30 USD (trente dollars des Etats Unis d'Amérique) chacune (les "Parts Ordinaires") et (b) 81.100.004 (quatre vingt et un millions cent mille quatre) parts sociales privilégiées de la Société, ayant une valeur nominale de 30 USD (trente dollars des Etats Unis d'Amérique), divisées en huit classes différentes:

- 5.000.000 (cinq millions) Parts Privilégiées de Classe A
- 43.333.334 (quarante-trois millions trois cent trente-trois mille trois cent trente-quatre) Parts Privilégiées de Classe B
- 3.333.334 (trois millions trois cent trente-trois mille trois cent trente-quatre) Parts Privilégiées de Classe C
- 3.333.334 (trois millions trois cent trente-trois mille trois cent trente-quatre) Parts Privilégiées de Classe D
- 3.333.334 (trois millions trois cent trente-trois mille trois cent trente-quatre) Parts Privilégiées de Classe E
- 3.333.334 (trois millions trois cent trente-trois mille trois cent trente-quatre) Parts Privilégiées de Classe F
- 9.333.334 (neuf millions trois cent trente-trois mille trois cent trente-quatre) Parts Privilégiées de Classe G
- 10.100.000 (dix millions cent mille) Parts Privilégiées de Classe H (ensemble les "Parts Privilégiées"), (les Parts Ordinaires et les Parts Privilégiées sont appelées ensemble les "Parts").

Le capital souscrit pourra être modifié à tout moment par résolution de l'assemblée générale des associés délibérant et décidant selon les conditions nécessaires à la modification des Statuts.

Les Parts Ordinaires et chaque classe de Parts Privilégiées constituent des classes de parts sociales différentes de la Société. Les Parts Privilégiées auront des droit aux dividendes et des droits de liquidation privilégiés par rapport aux Parts Ordinaires, selon les termes et conditions décrits ci-après et seront prioritaires par rapport aux Parts Ordinaires. Les Parts Privilégiées seront de rang égal entre elles."

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société de manière à refléter les modifications qui précédent et donne pouvoir et autorisé tout gérant de la Société à procéder individuellement sous sa seule signature, au nom et pour le compte de la Société, à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société (en ce compris pour éviter toute ambiguïté la signature dudit registre) des modifications décidées sous les deuxième et troisième résolutions ci-dessus, et d'accomplir le cas échéant toutes les formalités y relatives.

Estimation des frais

Le montant des dépenses, coûts, rémunérations et frais qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à environ quatre mille euros (EUR 4.000,-).

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, il est également précisé qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

En foi de quoi, le présent acte notarial a été dirigé à Luxembourg au jour mentionné au début de l'acte.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: L. Arnoux et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 janvier 2010. Relation: LAC/2010/3819. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2010.

Référence de publication: 201002272/303.

(100017874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

Lion/Katsu Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 492.425,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 104.962.

Extrait du contrat de cession de parts de la Société daté du 27 janvier 2010

En vertu de l'acte de transfert de parts, daté du 27 janvier 2010, Monsieur Ben Jonathan Travis a transféré 95 parts sociales de classe D, 286 parts sociales de class D1 détenues dans la Société de la manière suivante:

- 95 parts sociales de classe D parts sociales d'une valeur nominale de GBP 25,- chacune, à la société Lion/Katsu Investments S.à r.l. avec siège social à 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, RCS Luxembourg B 104 962;
- 286 parts sociales de classe D1 parts sociales d'une valeur nominale de GBP 25,- chacune, à la société Lion/Katsu Investments S.à r.l. avec siège social à 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, RCS Luxembourg B 104 962;

Dorénavant Monsieur Ben Jonathan Travis possède:

- 191 parts sociales de classe D
- 572 parts sociales de classe D 1
- 180 parts sociales de classe C
- 540 parts sociales de classe C1

et

Lion/Katsu Investments S.à r.l. possède

- 177 parts sociales de classe D
- 532 parts sociales de classe D 1

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Richard Brekelmans

Mandataire

Référence de publication: 2010022608/28.

(100017597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

Ma Boutique Lux s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 149, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 131.812.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010023065/10.

(100018777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

European Retail Venture II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 134.318.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour European Retail Venture II S.A.

Signature

Référence de publication: 2010023058/11.

(100018526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Valhalla Real Estate Private Equity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 85.776.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Valhalla Real Estate Private Equity S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010023062/11.

(100018541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Conseils Participations Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.-B. Gillardin.
R.C.S. Luxembourg B 64.253.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010023066/10.

(100018779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Pharmaphyt, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5752 Frisange, 12, Schumanswee.
R.C.S. Luxembourg B 110.775.

Les comptes annuels au 18.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010023067/10.

(100018784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Snow Peak S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 118.028.

L'an deux mille neuf, le onze décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

Monsieur Massimo DORIS, gérant, né à Bassano del Grappa (Italie), le 9 juin 1967, demeurant à 08034 Barcelone, c/ Mirel 1 Sans, 17 (Espagne),

ici représenté par Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents,

en vertu d'une procuration sous seing privé avec pouvoir de substitution donnée le 9 décembre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, agissant en tant qu'associé unique de la société à responsabilité limitée SNOW PEAK S.à r.l, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 14 juillet 2006, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 1713 du 13 septembre 2006, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé approuve la situation comptable à la date de ce jour.

Deuxième résolution

L'Associé donne décharge aux gérants et au commissaire aux comptes pour la période allant du 1^{er} janvier 2009 à la date du transfert de siège.

Troisième résolution

L'Associé décide de changer la nationalité de la Société et de transférer le siège social de la Société en Italie, sans dissolution préalable de la Société, laquelle continuera l'activité avec tous les actifs et passifs existants de la Société, et continuera d'exister sous la nationalité italienne.

L'Associé décide d'établir le siège social de la Société en Italie à I-20129 Milano, à l'adresse Via Senato, 12. La Société ne maintiendra pas de succursale ou d'autre entité juridique au Luxembourg.

Quatrième résolution

L'Associé décide de changer la dénomination sociale en "SNOW PEAK SRL".

Cinquième résolution

L'Associé décide que les gérants actuels à savoir Monsieur Massimo DORIS et Monsieur Maurizio CARFAGNA resteront en fonction.

Sixième résolution

L'Associé décide qu'une assemblée de l'associé unique se tiendra devant notaire en Italie pour modifier les statuts de la Société dans la mesure nécessaire pour les rendre conformes à la législation italienne et pour adopter les nouveaux statuts en langue italienne.

Un projet des statuts en langue italienne, tels qu'établis par la Société et approuvés par l'Associé, est joint en annexe.

Septième résolution

L'assemblée confère tous pouvoirs à Monsieur Maurizio Carfagna pour représenter la Société devant toutes les instances administratives et fiscales en Italie à la suite du transfert de siège et du changement de nationalité comme dit ci-avant et en vue de l'inscription de la Société par les autorités italiennes compétentes.

Huitième résolution

L'Assemblée confère tous pouvoirs à Madame Antonella Graziano ou Madame Chantal Mathu ou Madame Céline Bonalet pour représenter la société vis à vis des instances administratives et fiscales à Luxembourg à la suite du transfert de siège et du changement de nationalité comme dit ci-avant et en vue d'accomplir toutes les formalités requises, notamment pour faire constater pardevant notaire la réalisation de la condition suspensive ci-après.

Condition suspensive

Les résolutions ci-dessus sont prises sous la condition suspensive de l'inscription de la Société par les autorités italiennes compétentes.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de EUR 2.000,-.

D O N T A C T E, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 décembre 2009. Relation: LAC/2009/55251. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Suit copie des statuts coordonnés annexée:

STATUTO

Denominazione - Sede - Durata - Oggetto

Art. 1. È costituita una società a responsabilità limitata denominata

"Snow Peak S.r.l."

senza vincoli di rappresentazione grafica.

Art. 2. La società ha sede in Milano.

La sede sociale può essere trasferita in qualsiasi indirizzo dello stesso Comune con semplice decisione dell'organo amministrativo che è abilitato alle dichiarazioni conseguenti all'ufficio del registro delle imprese. Possono istituirsi e sopprimersi altrove, sia in Italia che all'estero, sedi secondarie, filiali, succursali, agenzie, rappresentanze ed uffici.

Art. 3. La durata della società è fissata al 31 dicembre 2050 e può essere prorogata a norma di legge.

Art. 4. La società ha per oggetto:

- l'assunzione, la detenzione, la gestione e il coordinamento di partecipazioni e di interessenze, sia direttamente che indirettamente, in altre società o enti, anche consortili, sia di diritto italiano sia di diritto straniero;

- la compravendita, il possesso, il godimento di titoli azionari ed obbligazionari, diritti reali e/o opzioni in genere sugli stessi, siano essi emessi e/o circolanti in Italia o all'estero;

- il coordinamento e il supporto tecnico, finanziario, produttivo, commerciale e gestionale delle società od enti ai quali la società partecipa e la prestazione di servizi in loro favore;

- l'acquisto, la costruzione, la vendita, la permuta, la gestione in proprio di beni immobili di qualunque genere.

La società potrà compiere tutte le operazioni mobiliari, immobiliari, industriali, commerciali e finanziarie collegate o connesse direttamente o indirettamente con il proprio oggetto sociale.

La società potrà inoltre garantire ad istituti di credito obbligazioni di terzi, anche non soci, nelle forme che l'organo amministrativo riterrà più opportune, compresa la concessione di avalli, fidejussioni, garanzie reali, ipoteche e la costituzione di pegni nonché richiedere finanziamenti con garanzie reali o personali a favore di banche o istituti di credito.

È in ogni caso escluso l'esercizio di attività finanziarie nei confronti del pubblico nonché l'esercizio di quelle attività che la legge riserva agli appartenenti a particolari categorie professionali.

Capitale - Partecipazioni - Finanziamenti dei soci - Recesso

Art. 5. Il capitale della società è di Euro 100.000,00.

Il capitale può essere aumentato anche con conferimenti diversi dal denaro.

L'assemblea che delibera l'aumento del capitale può stabilire che possa essere attuato mediante offerta di quote di nuova emissione a terzi, nei limiti previsti dalla legge.

Le partecipazioni al capitale sono trasferibili per atto tra vivi e per successione a causa di morte.

Nel caso di trasferimento delle partecipazioni per atto tra vivi occorre peraltro il consenso preventivo dei soci non cedenti oppure l'esperimento della seguente procedura.

Il socio che intende cedere per atto tra vivi, in tutto od in parte, la propria partecipazione deve comunicare la propria decisione a tutti gli altri soci ed all'organo amministrativo a mezzo di lettera raccomandata con ricevuta di ritorno, indicando il nominativo dell'aspirante acquirente ed il prezzo concordato per la cessione a titolo oneroso o il valore attribuito alla partecipazione per la cessione a titolo gratuito.

Entro il termine di decadenza di trenta giorni da tale notizia, gli altri soci possono esercitare il diritto di prelazione per l'acquisto dell'intera partecipazione offerta e, sempre a mezzo di lettera raccomandata con ricevuta di ritorno, comunicare la loro decisione al socio che intende alienare.

Ove più soci esercitino il diritto di prelazione, la partecipazione offerta spetterà a ciascuno di essi in proporzione alle rispettive partecipazioni.

Nel caso in cui i soci che intendono esercitare la prelazione ritengano il prezzo od il valore di cui sopra eccessivo, questo, in mancanza di accordo, è determinato dall'arbitro previsto dal presente statuto.

In tal caso il termine per l'esercizio del diritto di prelazione, a pena di decadenza, è di trenta giorni dalla comunicazione del prezzo o del valore determinato dall'arbitro, comunicazione da effettuarsi con le stesse modalità previste in precedenza.

Successivamente alla valutazione dell'arbitro, sia il cedente che gli acquirenti hanno facoltà di rinunciare rispettivamente alla cessione o all'acquisto, restando però a carico della parte rinunciante le spese dell'arbitrato.

Le disposizioni del presente articolo si applicano anche al trasferimento dei diritti di opzione relativi ad eventuali aumenti del capitale.

In caso di inosservanza delle norme stabilite dal presente articolo, la cessione non ha efficacia verso la società e verso i terzi in genere.

La procedura prevista dal presente articolo non si applica in caso di trasferimento di partecipazione sociale al coniuge ovvero a parenti in linea retta né in caso di intestazione a società fiduciaria o di reintestazione al fiduciante, intendendosi tali trasferimenti liberi da ogni limitazione.

Art. 6. I versamenti sulle partecipazioni sono richiesti dall'organo amministrativo nei termini e nei modi che reputa utili o convenienti.

Art. 7. Salve le disposizioni inderogabili di legge, ai fini delle comunicazioni della società ai soci e dei soci tra loro, ciascun socio comunica alla società per iscritto il proprio domicilio; ai medesimi fini, ciascun socio può altresì comunicare alla società, con la stessa modalità, il numero di telefax o l'indirizzo di posta elettronica.

Art. 8. La società potrà acquisire fondi con obbligo di rimborso presso i soci nel rispetto delle normative vigenti. Le somme così raccolte sono infruttifere, qualora non vi sia contraria pattuizione risultante da atto scritto.

Art. 9. Il recesso è consentito nei soli casi previsti dalla legge.

Il diritto di recesso è esercitato mediante lettera raccomandata che deve essere spedita entro quindici giorni dall'iscrizione nel registro delle imprese della delibera che lo legittima, con l'indicazione delle generalità del socio recedente, del domicilio per le comunicazioni inerenti al procedimento e della partecipazione posseduta.

Se il fatto che legittima il recesso non è una delibera soggetta ad iscrizione nel registro delle imprese, esso è esercitato entro trenta giorni dalla sua conoscenza da parte del socio, con le modalità di cui al secondo comma del presente articolo.

Il recesso deve essere esercitato dal socio recedente per l'intera partecipazione posseduta.

Il recesso non può essere esercitato, e se esercitato è privo di efficacia, se, entro novanta giorni dalla delibera o dal fatto di cui sopra, la società revoca la delibera o annulla gli effetti del fatto che lo legittima ovvero se è deliberato lo scioglimento della società.

Decisioni dei soci - Assemblea

Art. 10. Le decisioni dei soci possono essere adottate in assemblea ovvero, nei casi consentiti dalla legge, mediante consultazione scritta o consenso espresso per iscritto, su iniziativa dell'organo amministrativo.

In ogni caso le decisioni dei soci, siano esse adottate in assemblea ovvero mediante consultazione scritta o consenso espresso per iscritto, sono valide se prese con il voto favorevole di tanti soci che rappresentino più della metà del capitale sociale.

Art. 11. La procedura di consultazione scritta o di acquisizione del consenso espresso per iscritto non è soggetta a particolari vincoli, purché a ciascun socio siano assicurati una adeguata informazione ed il diritto di partecipare alla decisione.

La decisione è adottata mediante sottoscrizione di un unico documento, ovvero di più documenti che contengano il medesimo testo, da cui risultino con chiarezza l'argomento oggetto della decisione ed il consenso alla stessa, nonché il termine assegnato per far pervenire l'espressione del consenso alla società. Le decisioni assumono la data di detto termine.

Le decisioni dei soci adottate ai sensi del presente articolo devono essere trascritte senza indugio nel libro delle decisioni dei soci e firmate dall'amministratore unico o dal presidente del consiglio di amministrazione.

Art. 12. L'assemblea può essere convocata anche fuori della sede sociale, purché in uno dei paesi membri dell'Unione Europea.

Le convocazioni sono fatte con lettera raccomandata spedita ai soci, almeno otto giorni prima dell'assemblea, al domicilio di cui all'art. 7.

Le convocazioni possono essere fatte con telefax o messaggio di posta elettronica inviato ai soci, almeno cinque giorni prima dell'assemblea, al numero di telefax o all'indirizzo di posta elettronica eventualmente risultanti ai sensi dell'art. 7.

Nell'avviso può essere indicato altro giorno per la seconda convocazione.

Ogni socio che abbia diritto ad intervenire all'assemblea può farsi rappresentare, con delega scritta, da altra persona anche non socia.

Le delibere dell'assemblea devono constare da verbale firmato dal presidente e dal segretario o da notaio nei casi di legge.

L'assemblea può svolgersi con intervenuti dislocati in più luoghi, audio o video collegati, a condizione che siano rispettati il metodo collegiale e i principi di buona fede e di parità di trattamento dei soci, ed in particolare a condizione che:

- a) sia consentito al presidente dell'assemblea di accertare l'identità e la legittimazione degli intervenuti, regolare lo svolgimento dell'adunanza, constatare e proclamare i risultati della votazione;
- b) sia consentito al soggetto verbalizzante di percepire adeguatamente gli eventi assembleari oggetto di verbalizzazione;
- c) sia consentito agli intervenuti di partecipare alla discussione e alla votazione simultanea sugli argomenti all'ordine del giorno.

La riunione si ritiene svolta nel luogo ove sono presenti il presidente e il soggetto verbalizzante.

L'assemblea è presieduta dall'amministratore unico o dal presidente del consiglio di amministrazione. In loro assenza, o nel caso di intervenuti dislocati in più luoghi, l'assemblea è presieduta dalla persona nominata dagli intervenuti.

Amministrazione - Rappresentanza

Art. 13. La società è amministrata, a scelta dei soci, da un amministratore unico o da un consiglio di amministrazione composto da un numero di membri variabile da due a cinque, numero che viene di volta in volta determinato all'atto della nomina, unitamente alla durata in carica dell'organo amministrativo.

Gli amministratori possono anche non essere soci e sono rieleggibili.

Art. 14. Ad ogni sua rinnovazione il consiglio elegge tra i suoi membri un presidente, se questi non è stato nominato con decisione dei soci; può eventualmente nominare anche uno o più vicepresidenti e un segretario (quest'ultimo non necessariamente amministratore).

Art. 15. La revoca dell'organo amministrativo può essere deliberata anche in assenza di giusta causa sia in caso di nomina a tempo indeterminato sia in caso di nomina a tempo determinato. In caso di revoca, nulla è dovuto all'amministratore revocato a titolo di risarcimento del danno in mancanza della giusta causa di revoca. L'assunzione dell'incarico di amministrazione nella società vale come accettazione della presente clausola e pertanto come rinuncia al risarcimento del danno.

Se nel corso dell'esercizio vengono a mancare uno o più amministratori, gli altri provvedono a sostituirli con deliberazione approvata dal collegio sindacale, qualora nominato, purché la maggioranza sia sempre costituita da amministratori nominati dai soci. Gli amministratori così nominati restano in carica fino alla prima decisione dei soci.

Qualora per dimissioni o per altre cause venisse a cessare la maggioranza degli amministratori nominati dai soci ovvero, nel caso di consiglio di amministrazione di due componenti, anche un solo amministratore, l'intero consiglio di amministrazione si considera decaduto con effetto dalla nomina del nuovo organo amministrativo.

Art. 16. Le decisioni del consiglio di amministrazione possono essere adottate con metodo collegiale ovvero mediante consultazione scritta o consenso espresso per iscritto, su iniziativa del presidente del consiglio di amministrazione.

Art. 17. La procedura di consultazione scritta o di acquisizione del consenso espresso per iscritto non è soggetta a particolari vincoli, purché a ciascun amministratore siano assicurati una adeguata informazione ed il diritto di partecipare alla decisione.

La decisione è adottata mediante sottoscrizione di un unico documento ovvero di più documenti che contengano il medesimo testo di decisione, da cui risultino con chiarezza l'argomento oggetto della decisione ed il consenso alla stessa, nonché il termine assegnato per far pervenire l'espressione del consenso alla società. Le decisioni assumono la data di detto termine.

Le decisioni degli amministratori adottate ai sensi del presente articolo sono valide se prese con il voto favorevole della maggioranza degli amministratori in carica e devono essere trascritte senza indugio nel libro delle decisioni degli amministratori e firmate dal presidente.

Art. 18. Il consiglio si raduna in forma collegiale sia presso la sede della società, sia altrove, tutte le volte che il presidente lo reputi opportuno o quando ne sia fatta domanda scritta da un consigliere o da un sindaco effettivo, se nominato.

La convocazione del consiglio è fatta dal presidente con telegramma, telefax o messaggio di posta elettronica da trasmettere, almeno cinque giorni liberi prima dell'adunanza o, nei casi di urgenza, almeno un giorno prima dell'adunanza a ciascun consigliere ed agli eventuali sindaci effettivi.

Le riunioni del consiglio sono validamente costituite con la presenza della maggioranza degli amministratori in carica. In mancanza di convocazione le riunioni del consiglio sono validamente costituite con la presenza di tutti gli amministratori e di tutti i sindaci effettivi se nominati.

Le delibere sono prese a maggioranza assoluta di voti dei presenti. In caso di parità prevale il voto di chi presiede, fatta eccezione per il caso in cui il consiglio di amministrazione sia composto da due membri.

Le decisioni del consiglio di amministrazione devono essere trascritte sul libro delle decisioni degli amministratori e firmate dal presidente e dal segretario.

Il consiglio di amministrazione può svolgersi anche con intervenuti dislocati in più luoghi, audio o video collegati, a condizione che tutti i partecipanti possano essere identificati e sia loro consentito di seguire la discussione e di intervenire in tempo reale alla trattazione degli argomenti affrontati. Il consiglio si considera tenuto nel luogo in cui si trovano l'amministratore che presiede la riunione e il soggetto verbalizzante.

Il consiglio è presieduto dal presidente o, in caso di sua assenza o di riunione consiliare con intervenuti dislocati in più luoghi, dall'amministratore designato dai partecipanti.

Art. 19. Agli amministratori spetta il rimborso delle spese sostenute per ragioni del loro ufficio.

Con decisione dei soci possono essere attribuiti agli stessi compensi e partecipazioni agli utili.

La remunerazione degli amministratori investiti di particolari cariche è stabilita dal consiglio di amministrazione, sentito il parere del collegio sindacale, se nominato.

I soci possono determinare un importo complessivo per la remunerazione di tutti gli amministratori, inclusi quelli investiti di particolari cariche ed attribuire agli amministratori un'indennità di fine mandato.

Art. 20. L'organo amministrativo è investito dei più ampi poteri per la gestione della società, senza eccezioni di sorta, ed ha facoltà di compiere tutti gli atti che ritenga opportuni per l'attuazione ed il raggiungimento degli scopi sociali, esclusi soltanto quelli che la legge, in modo tassativo, riserva alle decisioni dei soci.

Ferma rimanendo la competenza concorrente dell'assemblea, l'organo amministrativo potrà deliberare la fusione nei casi previsti dagli artt. 2505 e 2505-bis codice civile.

Art. 21. L'organo amministrativo può delegare, nei limiti di legge, le proprie attribuzioni a singoli amministratori o ad un comitato esecutivo, determinandone i poteri, e può nominare direttori generali, direttori e procuratori, per determinati atti o categorie di atti.

Art. 22. All'amministratore unico od al presidente del consiglio di amministrazione ed ai vicepresidenti eventualmente nominati è attribuita la rappresentanza della società di fronte ai terzi ed in giudizio. Ai consiglieri delegati, direttori generali, direttori e procuratori eventualmente nominati è attribuita la rappresentanza della società nei limiti dei poteri conferiti.

Collegio sindacale - Revisore contabile

Art. 23. I soci possono nominare un collegio sindacale o un revisore contabile, anche società di revisione.

La nomina del collegio sindacale è obbligatoria nei casi di cui all'articolo 2477, secondo e terzo comma, codice civile.

Il collegio sindacale è composto da tre sindaci effettivi e due supplenti.

Il collegio sindacale esercita il controllo contabile, salvo che con decisione dei soci venga nominato un revisore contabile.

Al collegio sindacale ed al revisore contabile si applicano in ogni caso le disposizioni di cui agli articoli 2397 e seguenti codice civile.

Le riunioni del collegio sindacale possono svolgersi con intervenuti dislocati in più luoghi mediante l'utilizzo di mezzi di telecomunicazione, secondo le modalità indicate dal presente statuto per il consiglio di amministrazione.

Bilancio - Riparto utili

Art. 24. Gli esercizi sociali si chiudono al 31 dicembre di ogni anno.

Alla fine di ogni esercizio l'organo amministrativo procede alla formazione del bilancio a norma di legge.

Il bilancio è presentato ai soci entro centoventi giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale; può essere presentato entro centottanta giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale nei casi consentiti dalla legge.

Art. 25. Gli utili netti, dopo aver prelevato una somma non inferiore al cinque per cento per la riserva legale (fino a che questa non abbia raggiunto un quinto del capitale sociale), vengono distribuiti ai soci, salvo che con decisione dei soci non si stabilisca diversamente.

Art. 26. Il pagamento dei dividendi viene effettuato presso le casse designate dall'organo amministrativo ed entro il termine che viene annualmente fissato dall'organo amministrativo stesso, qualora non sia stato fissato con decisione dei soci.

Il diritto ai dividendi si prescrive decorso un quinquennio dal giorno in cui divennero esigibili.

Scioglimento

Art. 27. Addivenendosi in qualsiasi tempo e per qualsiasi causa allo scioglimento della società, l'assemblea determinerà le modalità della liquidazione e nominerà uno o più liquidatori determinandone i poteri.

Clausola compromissoria

Art. 28. Tutte le controversie aventi ad oggetto rapporti societari, comprese quelle relative alla validità delle delibere assembleari ed escluse solo quelle rimesse alla competenza esclusiva dell'Autorità Giudiziaria, promosse da o contro i soci, la società, gli amministratori, i sindaci, i liquidatori, saranno risolte mediante arbitrato secondo il regolamento della Camera Arbitrale Nazionale ed Internazionale di Milano.

Il Tribunale Arbitrale sarà composto da un arbitro unico nominato dalla Camera Arbitrale.

L'arbitrato sarà rituale e il Tribunale Arbitrale deciderà secondo diritto.

In deroga a quanto previsto dal presente statuto, la soppressione della presente clausola compromissoria deve essere approvata dai soci che rappresentino almeno i due terzi del capitale sociale; i soci assenti o dissenzienti possono, entro i successivi novanta giorni, esercitare il diritto di recesso.

Rinvio

Art. 29. Per tutto quanto non previsto nel presente statuto si fa riferimento alle leggi vigenti.

Signé: A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 décembre 2009. Relation: LAC/2009/55251. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2010.

H. HELLINCKX.

Référence de publication: 2010022285/280.

(100018209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

Mariko S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4996 Schouweiler, 21, rue de la Résistance.

R.C.S. Luxembourg B 101.091.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 02.02.2010.

Fiduciaire S.à r.l.

CabexcO

Centre Helfent

1, rue Pletzer - L-8080 Bertrange

Signature

Référence de publication: 2010023086/15.

(100018424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

AMPHINICY Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7241 Bereldange, 122, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 86.897.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 02.02.2010.

Fiduciaire S.à r.l.

CabexcO

Centre Helfent

1, rue Pletzer - L-8080 Bertrange

Signature

Référence de publication: 2010023087/15.

(100018422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

ProLogis France XIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 71.108.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010023088/14.

(100018626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

ProLogis Czech Republic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 63.269.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010023090/14.

(100018624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Praja Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 79.681.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand nine,
on the thirtieth day of December.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared the following:

Mr Jóhannes Vilbergsson, company director, residing at Stórahjalla 39, IS-200 Kopavogur (Iceland),
hereafter referred to as "the principal",

represented by:

Mrs Doriane ROSSIGNOL, bank employee, with professional address at 35a avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,
hereafter referred to as "the proxy holder";

by virtue of a proxy under private seal given to her in Luxembourg, on 14 December 2009, which proxy, after having
been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will be registered with
this deed.

The proxy-holder declared and requested the notary to act:

- that the company "PRAJA HOLDING S.A.", (the "Company"), established and having its registered office at 35a avenue
J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B
79 681, has been incorporated pursuant to a notarial deed by the undersigned notary on 13 December, 2000, published
in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 566 of 25 July 2001, page 27156. The
articles of association have never been amended since its incorporation date.

- that the corporate capital of the Company is set at FIVE MILLION SIX HUNDRED THOUSAND ICELANDIC
KRONA (ISK 5,600,000.-) divided into fifty-six thousand (56.000) shares with a par value of ONE HUNDRED ICELANDIC
KRONA (100.- ISK) each, all fully paid up in cash;

- that the principal is as of today the sole shareholder of the Company;

- that in his capacity as sole shareholder of the Company, he resolved to proceed to the anticipatory and immediate
dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in his capacity as liquidator of the Company, declares that all the liabilities of the Company,
including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

- that the Company's activities have ceased;

- that the sole shareholder is thus invested with the totality of assets and undertakes to settle all and any liabilities of
the terminated Company;

- that, following the above resolutions, the company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- that the company's directors and auditor are given full discharge for their respective duties;

- that there should be proceeded to the cancellation of all issued shares;

- that all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at the Company's
former registered office;

- to declare that the principal commits himself to pay the costs of the notarial deed.

The undersigned notary, who has personal and perfect knowledge of the English language, states that at the request
of the above appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall
prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this docu-
ment.

The document having been read and interpreted in the language of the soil to the appearing proxy holder, known to
the notary her surname, Christian name, civil status and residence, said proxy holder appearing signed together with us,
the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Jóhannes Vilbergsson, directeur de société, demeurant à Stórahjalla 39, IS-200 Kopavogur (Islande),
ci-après dénommé "le mandant";

dûment représenté par:

Madame Doriane ROSSIGNOL, employée de banque, avec adresse professionnelle au 35a avenue J.F. Kennedy,
ci-après dénommée: "le mandataire",

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Luxembourg, le 14 décembre 2009, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société "PRAJA HOLDING S.A." (la "Société"), établie et ayant son siège social au 35a avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79 681, a été constituée suivant acte du notaire soussigné daté du 13 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C (le "Mémorial") numéro 566 du 25 juillet 2001, page 27156. Les statuts de la Société ne furent jamais modifiés depuis que la Société fut constituée.

- que le capital social de la Société est fixé à CINQ MILLIONS SIX CENT MILLE COURONNES ISLANDAISES (5.600.000,- ISK) divisé en cinquante-six mille (56.000) actions d'une valeur nominale de CENT COURONNES ISLANDAISES (100,- ISK) chacune, toutes se trouvant intégralement libérées en numéraire;

- que le mandant est, depuis aujourd'hui, l'actionnaire unique de la Société;

- qu'en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, il a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, a déclaré que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

- que l'activité de la Société a cessé;

- que l'actionnaire unique est donc investi de tout l'actif de la Société et s'engage à régler tout le passif éventuel de la Société dissoute;

- que suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et aux commissaires aux comptes de la Société;

- qu'il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions émises;

- que les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à l'ancien siège social de la Société;

- que le mandant s'engage à régler personnellement les frais des présentes.

Le soussigné notaire, qui connaît parfaitement la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue connue de la mandataire, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. ROSSIGNOL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 janvier 2010. Relation: EAC/2010/194. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010022346/94.

(100017563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

FLE SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 141.600.

L'an deux mille dix, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à L-4031 Esch sur Alzette.

S'est tenue:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de FLE SICAV-FIS (l'Assemblée), fonds d'investissement spécialisé organisé comme société d'investissement à capital variable sous la forme d'une société en commandite par actions, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.600, constituée conformément à un acte passé par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 5 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2353 du 26 septembre 2008 (le Fonds).

Les statuts ont été modifiés une première fois par un acte passé par Maître Martine SCHAEFFER, préqualifiée en date du 30 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2594 du 23 octobre 2008. Les statuts ont ensuite été modifiés une seconde fois par un acte passé par Maître Martine SCHAEFFER, préqualifiée en date du 9 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1375 du 16 juillet 2009.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Claude CRAUSER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Qui désigne comme secrétaire Brice PIETROFORTE, employé demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Michel JENTGENS, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'Assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II) Qu'il appert de cette liste de présence que neuf actionnaires sont présents ou représentés, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Modification de l'article 13.6. des statuts du Fonds (les Statuts) afin de refléter la modification de la méthode d'évaluation des actifs lorsqu'il est recouru à des opérations de couverture; et

2. Divers.

Ainsi, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide de modifier l'article 13.6. des Statuts qui sera désormais lu comme suit:

" **13.6.** Lorsqu'il est recouru à des opérations de couverture de risque (de type hedging), la méthode d'évaluation retenue est basée sur la valeur historique. Les valeurs exprimées en une autre devise que la devise d'expression de la Société seront converties aux taux de change en vigueur à Luxembourg au Jour d'Évaluation concerné".

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui sont à la charge du Fonds ou qui seront supportés par le Fonds en raison du présent acte sont estimés approximativement à 1.000.- €.

Déclaration

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Crauser, B. Pietroforte, M. Jentgens, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 01 février 2010. Relation: EAC/2010/1276. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 2 février 2010.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2010021820/56.

(100017193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

Connaught Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 625.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 47.733.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 20 janvier 2010 entre Charles Harry Wilken, demeurant en Jardine House 33-35, Reid Street, BER- Hamilton, Bermudes et Connaught Investors Limited, ayant son siège social au Jardine House 33-35, Reid Street, BER-Hamilton, Bermudes et immatriculée sous le numéro EC-13292 avec le Registre de commerce et des sociétés, la part sociale d'une valeur nominale de USD 1,000 est transférée à Connaught Investors Limited:

- Connaught Investors Limited, ayant son siège social au Jardine House 33-35, Reid Street, BER-Hamilton, Bermudes et immatriculée sous le numéro EC-13292 avec le Registre de commerce et des sociétés, devient associé unique de la Société à compter du 20 janvier 2010 et détient les 625 parts sociales d'une valeur de USD 1,000 de la Société.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Connaught (Luxembourg) S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Robert van't Hoeft

Gérant

Référence de publication: 2010022606/21.

(100017620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

**SOZACOM Luxembourg Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Sozacom Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 56.919.

L'an deux mille neuf, le quinze décembre.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "SOZACOM Luxembourg S.A.", ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, numéro B 56.919, constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 novembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 50 du 4 février 1997 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte sous seing privé du 9 février 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 942 du 31 octobre 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Stéphanie LAHAYE, employée privée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nicole HENOUMONT, employée privée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;
2. Changement de la dénomination en "SOZACOM Luxembourg Spf S.A.";
3. Modification de l'article 3 des statuts relatif au transfert du siège social pour le mettre en conformité avec les dispositions légales;
4. Changement de l'objet social de la société pour la transformer en société de gestion de patrimoine familial; l'article 4 aura la teneur suivante:

La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

5. Modifications subséquentes des articles 1^{er}, 3 et 4 des statuts pour les mettre en concordance avec les résolutions qui précèdent.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'Ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'Ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires de la Société représentés à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination en "SOZACOM Luxembourg Spf S.A.". En conséquence, l'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme luxembourgeoise, dénommée SOZACOM Luxembourg Spf S.A."

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts relatif au transfert du siège social pour le mettre en conformité avec les dispositions légales.

En conséquence, l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données."

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société pour la transformer en société de gestion de patrimoine familial. L'article 4 aura la teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. LAHAYE, N. HENOUMONT, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 18 décembre 2009. Relation: MER/2009/2449. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 janvier 2010.

M. LECUIT.

Référence de publication: 2010021803/104.

(100017396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

ACTHOM Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, 30, Zare Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 144.051.

L'an deux mil dix, le vingt-cinq janvier.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La Société d'Investissement et d'Administration des Entreprises en abrégé "SINAD ENTREPRISES", société à responsabilité limitée, ayant son siège social à F-54000 NANCY, 24, rue de l'Armée Patton, inscrite au Registre de Commerce de Nancy sous la section B numéro 1.018,

ici représenté par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 17 janvier 2010.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte

Lequel comparant, représenté comme ci-avant, a déclaré être le seul et unique associé, représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée ACTHOM Luxembourg établie et ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 décembre 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 256 du 5 février 2009

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 144.051

L'associé unique représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Unique résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social vers L-4384 Ehlerange, 30, ZARE Ouest et en conséquence de ce qui précède de modifier le premier paragraphe de l'article 2 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 2. (1^{er} paragraphe).** Le siège social est établi à Ehlerange."

Frais.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 850,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. MAYER, P. DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 janvier 2010. Relation: LAC/2010/4332. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 février 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010022371/41.

(100018167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

Barclays Themis Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.477.

Statuts coordonnés, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire reçue par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 décembre 2009, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2010.

C. WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2010022938/13.

(100019027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Paul Wirtz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6947 Niederanven, 3, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 101.906.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010023078/10.

(100018886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Hammes & Kramp Gartengestaltung G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6688 Mertert, 1, Port de Mertert.

R.C.S. Luxembourg B 114.391.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010023079/10.

(100018884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Highland Ent VII - PRI (2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.236,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 146.569.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fourth day of December.

Before Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Highland ENT VII - PRI (2) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 146.569 (the Company). The Company was incorporated on May 14, 2009 pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1278 dated July 2, 2009.

There appeared:

Highland ENT VII - PRI (1) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 146.568 (the Sole Shareholder),

represented by Fabian Piron, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 22, 2009, which proxy, after having been signed *in variatur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, was attached to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder held all the shares in the share capital of the Company;

II. that the agenda of the Meeting was as follows:

1. Re-designation of the existing 12,500 (twelve thousand five hundred) shares of the Company, having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, into "Ordinary Shares" and creation of a new class of shares of the Company, being the class A shares, having a nominal value of EUR 1 (one euro) each, which will have such rights and features as set out in the articles of association of the Company (the Articles) as they are proposed to be amended in items 4. and 5. of this agenda;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 1,736 (one thousand seven hundred thirty-six Euro) in order to bring the share capital from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) Ordinary Shares, having a nominal value of EUR 1 (one euro) each to EUR 14,236 (fourteen thousand two hundred thirty-six Euro), by way of the issuance of 1,736 (one thousand seven hundred thirty-six) new class A shares of the Company, having a nominal value of EUR 1 (one euro) each;

3. Subscription for the new shares and payment of the share capital increase specified in item 2 above;

4. Amendment to article 5.1 of the Articles in order to reflect the re-designation of the shares proposed under item 1. and the issuance of new shares proposed in item 2. above;

5. Amendment to article 16 of the Articles; and

6. Amendment to the shareholder's register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, to any lawyer or employee of Loyens & Loeff in Luxembourg and to any partner or employee of Pignon & Associates, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly denominated shares in the shareholder's register of the Company.

III. that the Meeting took the following Resolutions:

First resolution

The Meeting resolved to re-designate the existing 12,500 (twelve thousand five hundred) shares of the Company, having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, into 12,500 (twelve thousand five hundred) "Ordinary Shares", having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the Ordinary Shares), and to create a new class of shares of the Company, being the class A shares (Class A Shares), having a nominal value of EUR 1 (one euro) each and which will have such rights and features as set out in the Articles as amended pursuant to the second and Fourth Resolutions below.

Second resolution

The Meeting resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 1,736 (one thousand seven hundred thirty-six Euro) in order to bring the share capital from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) Ordinary Shares, having a nominal value of EUR 1 (one euro) each to EUR 14,236 (fourteen thousand two hundred thirty-six Euro), by way of the issuance of 1,736 (one thousand seven hundred thirty-six) new class A shares of the Company, having a nominal value of EUR 1 (one euro) each.

Third resolution

The Meeting resolved to accept and record the following subscription for the new Class A Shares and full payment of the share capital increase.

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, represented as stated above, declared that it subscribed for 1,736 (one thousand seven hundred thirty-six) new Class A Shares for an aggregate nominal amount of EUR 1,736 (one thousand seven hundred thirty-six Euro) and it fully paid up such shares by making a contribution in kind consisting of a receivable in an amount of EUR 1,736.49 (one thousand seven hundred thirty-six point forty-nine Euro) that the Sole Shareholder held against the Company (the Receivable).

The Receivable contributed to the Company was valued at EUR 1,736.49 (one thousand seven hundred thirty-six point forty-nine Euro) which amount was to be allocated as follows:

- (i) EUR 1,736 (one thousand seven hundred thirty-six Euro) to the nominal share capital account of the Company; and
- (ii) EUR 0.49 (zero point forty-nine Euro) to the share premium account of the Company.

Further, it was evidenced by a certificate dated December 22, 2009, issued jointly by the Sole Shareholder and the Company that at the date of such certificate:

- 1. "Highland ENT VII- PRI (1) S.a r.l. is the sole owner of the Receivable;
- 2. the Receivable is certain and is not encumbered with any pledge, lien or other encumbrance;
- 3. Highland ENT VII- PRI (1) S.a r.l. can freely contribute the Receivable to the Company;

4. On the date of issuance of this certificate, the Receivable to be contributed to the Company has a value of EUR 1,736.49 (one thousand seven hundred and thirty-six Euro and forty-nine cents), it being understood that until and including the date of this certificate, no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company."

The said certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, was attached to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder resolved to record that the shareholding in the Company was, following the increase in share capital, as follows:

	Shares
Highland ENT VII - PRI (1) S.à r.l.	12,500 Ordinary Shares
	<u>1,736 Class A Shares</u>
Total:	14,236 Shares

Fourth resolution

The Meeting resolved to amend article 5.1 of the Articles in order to reflect the above Resolutions so that it read henceforth as follows:

" **5.1.** The Company's corporate capital is set at EUR 14,236 (fourteen thousand two hundred thirty-six Euro) represented by 12,500 (twelve thousand and five hundred) ordinary shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Ordinary Shares, and individually, an Ordinary Share), and by 1,736 (one thousand seven hundred thirty-six) class A shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class A Shares, and individually, a Class A Share, and together with the Ordinary Shares the shares, and individually and irrespectively to the class of shares it belongs, a share).

The Company may also create and issue additional classes of shares to be designated distinctively as a class that will track the performance and returns of the underlying assets that they will track. The Ordinary Shares and the Class A Shares constitute separate classes of shares in the Company, but rank *pari passu* in all respects save as hereinafter specifically provided.

The Class A Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the share capital of Privalia Venta Directa, S.L., a company incorporated under the laws of Spain, having its registered office at calle Llull, 145, Barcelona, Spain."

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 16 of the Articles so that it shall read henceforth as follows:

" **Art. 16. Allocation of Profits.**

16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.

16.2. After the allocation of any profits to the statutory reserve account and subject to any mandatory provisions of the law, all further profits shall be distributed and paid as follows:

(a) the holders of the shares of each class, *pro rata* to the capital invested by each of them in respect of their shares (nominal value and, as the case may be, share premium), shall be entitled to a dividend equal to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the assets acquired with the proceeds of the subscription for the shares of such class, minus (ii) any costs directly related to such investment, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers;

(b) for the avoidance of any doubt, the holders of the Class A Shares at the time of such distribution, *pro rata* to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class A Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the share capital of Privalia Venta Directa, S.L (the Class A Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class A Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers; and

(c) the general meeting of the shareholders has discretionary power to dispose of the remainder (if any) of the profits which are not derived by the Company from a specific investment which performance and returns are tracked by a particular class of shares. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend, transfer it to the reserve or carry it forward. In case of declaration of payment by the general meeting of the shareholders of all or part of the remainder of the profits as dividends, such dividends will be paid to the holders of Ordinary Shares on a *pro rata* basis to the number of Ordinary Shares held by them."

16.3. Interim dividends may be distributed in accordance with the above article 16.2. at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the shareholders of the Company;
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and
- (v) should, after the close of the financial year, the amount available for distribution appear to be less than the amount distributed as an interim dividend, the relevant shareholders shall be required to refund the shortfall to the Company."

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowered and authorised any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff in Luxembourg and any partner or employee of Pignon & Associates, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly denominated shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which were to be borne by the Company as a result of this deed were estimated to be approximately EUR 1,200.-

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, this deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

This deed was drawn up in Luxembourg, on the date first written above.

Having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder, together with the notary, signed this deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Highland ENT VII - PRI (2) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.569 (la Société). La Société a été constituée le 14 mai 2009 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1278 du 2 juillet 2009.

A comparu:

Highland ENT VII - PRI (1) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.568 (l'Associé Unique),

représentée par Fabian Piron, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 22 décembre 2009,

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, a été annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée avait le libellé suivant:

1. Nouvelle dénomination des 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales existantes de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, en "Parts Sociales Ordinaires" et création d'une nouvelle classe de parts sociales de la Société, soit les parts sociales de classe A, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, qui auront ces droits et caractéristiques tels qu'exposés dans les statuts de la Société (les Statuts) qui font l'objet d'une modification concernant les points 4. et 5. du présent ordre du jour;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 1.736 (mille sept cent trente-six euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) Parts Sociales Ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, à EUR 14.236 (quatorze mille deux cent trente-six euros), par l'émission de 1.736 (mille sept cent trente-six) nouvelles parts sociales de classe A de la Société ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune;

3. Souscription aux nouvelles parts sociales et libération de l'augmentation du capital social mentionnée au point 2 ci-dessus;

4. Modification de l'article 5.1 des Statuts afin de refléter la nouvelle dénomination des parts sociales proposée au point 1. et émission des nouvelles parts sociales proposée au point 2 ci-dessus;

5. Modification de l'article 16 des Statuts; et

6. Modification du registre des associés de la Société, afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff à Luxembourg et à tout associé ou employé de Pignon & Associates, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement renommées dans le registre des associés de la Société.

III. que l'Assemblée a pris les Résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée a décidé de renommer les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales existantes de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, en 12.500 (douze mille cinq cents) "Parts Sociales Ordinaires", ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune (les Parts Sociales Ordinaires) et de créer une nouvelle classe de parts sociales de la Société, soit les parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A) ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune et qui auront ces droits et caractéristiques tels qu'exposés dans les Statuts tel que modifié en vertu de la deuxième et de la troisième Résolution ci-dessous.

Deuxième résolution

L'Assemblée a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 1.736 (mille sept cent trente-six euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) Parts Sociales Ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, à EUR 14.236 (quatorze mille deux cent trente-six euros), par l'émission de 1.736 (mille sept cent trente-six) nouvelles parts sociales de classe A de la Société ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée a décidé d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante aux nouvelles Parts Sociales de Classe A et la libération intégrale de l'augmentation du capital social.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a déclaré avoir souscrit aux 1.736 (mille sept cent trente-six) nouvelles Parts Sociales de Classe A pour un montant nominal total de EUR 1.736 (mille sept cent trente-six euros) et qu'il a libéré intégralement ces parts sociales par un apport en nature composé d'une créance d'un montant de EUR 1.736,49 (mille sept cent trente-six virgule quarante-neuf euros) que l'Associé Unique détient envers la Société (la Créance).

La Créance apportée à la Société a été évaluée à EUR 1.736,49 (mille sept cent trente-six virgule quarante-neuf euros) montant qu'il a été prévu d'affecter comme suit:

(i) EUR 1.736 (mille sept cent trente-six euros) au compte capital social nominal de la Société; et

(ii) EUR 0,49 (zéro virgule quarante-neuf euros) au compte de prime d'émission de la Société.

Par ailleurs, il a été prouvé par un certificat daté du 22 décembre 2009, émis conjointement par l'Associé Unique et la Société qu'à la date de ce certificat:

1. "Highland ENT VII- PRI (1) S.à r.l. est l'unique propriétaire de la Créance;

2. La Créance est certaine et n'est soumise à aucun gage, lien ou autre garantie;

3. Highland ENT VII- PRI (1) S.à r.l. peut librement apporter la Créance à la Société; et

4. Au jour de l'émission de ce certificat, la Créance à apporter à la Société est évaluée à EUR 1.736,49 (mille sept cent trente-six virgule quarante-neuf euros), étant entendu que jusqu'à la date de l'émission du certificat, aucun changement qui aurait déprécié la valeur l'apport fait à la Société n'est intervenu."

Ledit certificat, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, a été annexé au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a décidé d'enregistrer que suite à l'augmentation du capital social, l'actionariat dans la Société se présente comme suit:

	Parts Sociales
Highland ENT VII - PRI (1) S.à r.l.	12.500 Parts Sociales Ordinaires
	1.736 Parts Sociales de Classe A
Total:	<u>14.236 Parts Sociales</u>

Quatrième résolution

L'Assemblée a décidé de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter les Résolutions ci-dessus de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 14.236 (quatorze mille deux cent trente-six euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ordinaires sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales Ordinaires et individuellement, une Part Sociale Ordinaire), et par 1.736 (mille sept cent trente-six) parts sociales de classe A sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe A, et individuellement, une Part Sociale de Classe A, et avec les Parts Sociales Ordinaires les Parts Sociales, et individuellement et indépendamment de la classe de parts sociales à laquelle elle appartient, une Part Sociale).

La Société peut également créer et émettre des classes de parts sociales supplémentaires qu'il faudra désigner différemment dans la mesure où une classe tracera la performance et le rendement des actifs sous-jacents qu'elles suivront. Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales de Classe A forment des classes séparées de parts sociales dans la Société, mais ont le même rang à tous égards sauf disposition particulière ci-après.

Les Parts Sociales de Classe A traçent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct par la Société dans le capital social de Privalia Venta Directa, S.L., une société constituée selon les lois de l'Espagne, ayant son siège social à calle Llull, 145, Barcelone, Espagne."

Cinquième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 16 des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

" **Art. 16. Affectation des bénéfices.**

16.1 Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être exigée dès que cette réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital de la Société comme déclaré ou tel qu'augmenté ou réduit de temps à autre comme prévu à l'article 5 des présents Statuts.

16.2 Après l'affectation de tous bénéfices au compte de réserve statutaire et sous réserve de toutes dispositions obligatoires légales, tous les bénéfices supplémentaires seront distribués et payés comme suit:

(a) Les détenteurs des parts sociales de chaque classe, au prorata du capital investi par chacun d'entre eux pour leurs parts sociales (valeur nominale et, le cas échéant, prime d'émission), auront droit à un dividende égal à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans les actifs acquis avec les produits de la souscription aux parts sociales de cette classe, moins (ii) tous frais directement liés à cet investissement, points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

(b) En tout état de cause, les détenteurs des Parts Sociales de Classe A au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale, et selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur des Parts Sociales de Classe A pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans le capital social de Privalia Venta Directa, S.L. (Le Revenu Net d'Investissement de Classe A), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe A, points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance; et

(c) L'assemblée générale des associés a le pouvoir discrétionnaire de disposer du surplus (le cas échéant) des bénéfices qui ne sont pas dérivés par la Société d'un investissement spécifique dont la performance et le rendement sont tracés par une classe de parts sociales spécifique. Elle peut en particulier affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, le transférer à la réserve ou le reporter. En cas de déclaration de paiement par l'assemblée générale des associés de tout ou partie du surplus des bénéfices sous forme de dividendes, ces dividendes seront versés aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires sur une base proportionnelle au nombre de Parts Sociales Ordinaires qu'ils détiennent."

16.3 Des acomptes sur dividende peuvent être distribués conformément à l'article 16.2 ci-dessus à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) un relevé de comptes, inventaire ou rapport est établi par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) ce relevé de comptes, inventaire ou rapport montre que des bénéfices suffisants et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportés et les sommes à affecter à la réserve statutaire;
- (iii) la décision de payer des acomptes sur dividende est prise par les associés de la Société;
- (iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés; et
- (v) si, après la clôture de l'exercice social, le montant disponible pour une distribution s'avère inférieur au montant distribué sous forme d'acompte sur dividende, les associés concernés seront obligés de rembourser le déficit à la Société."

24960

Sixième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier le registre des associés de la Société, afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et a donné pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff à Luxembourg et à tout associé ou employé de Pignon & Associates, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement renommées dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui ont incombé à la société en raison du présent acte étaient estimés à environ EUR 1.200,-.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du document faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble, avec le notaire, le présent acte.

Signé: F. PIRON, H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C, le 30 décembre 2009. Relation: LAC/2009/57857. Reçu soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Receveur (signé): F. Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 3 février 2010.

Référence de publication: 2010023097/313.

(100018691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Glenmoore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 123.723.

Statuts coordonnés, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire reçue par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 décembre 2009, déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2010.

C. WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2010022929/15.

(100018716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

**STAEDEL HANSEATIC Luxembourg S.A., Société Anonyme,
(anc. Staedel Hanseatic S.A.).**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 150.730.

Koordinierte Statuten, gemäss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung abgehalten vor Maître Carlo WERSANDT, Notar mit Amtssitz zu Luxemburg, am 21. Dezember 2009, hinterlegt beim Handels und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 4. Februar 2010.

C. WERSANDT

Notar

Référence de publication: 2010022901/15.

(100018363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.
